

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

# **RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS**

**05\_2017**



# **RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS**

## **SOMMAIRE**

**DELIBERATIONS**

**DECISIONS DU BUREAU**

**DECISIONS DU PRESIDENT**

**ARRÊTES**



# **DELIBERATIONS**

**05\_2017**



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d’Affichage

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 119\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l’affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

			PRINCIPAL CORA	CCG CORA	PRINCIPAL PETR	PRINCIPAL TED	PRINCIPAL VGPS (RAR dispatchés)	SIVU Aire gens du voyage	RAR Graulhet sur Planification Urbaine Territoire	Total principal	
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	CA 2016	2 377 864,65	203 166,18	1 196 446,02	18 302 472,86	3 936 621,79	110 048,06		26 126 619,56	
	RECETTES	CA 2016	2 777 626,87	106 191,52	1 218 277,50	20 691 289,56	4 799 188,53	135 636,70		29 728 210,68	
	<b>RÉSULTAT</b>			<b>399 762,22</b>	<b>-96 974,66</b>	<b>21 831,48</b>	<b>2 388 816,70</b>	<b>862 566,74</b>	<b>25 588,64</b>		<b>3 601 591,12</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2016	896 952,68	0,00	212 129,08	6 137 619,31	1 632 228,07	45 601,53		8 924 530,67	
		RAR	864 863,81	2 375,26	54 516,24	908 616,84	76 660,13		23 502,10	1 907 032,28	
		Total CA 2016 (avec RAR)	1 761 816,49	2 375,26	266 645,32	7 046 236,15	1 708 888,20	45 601,53	23 502,10	10 831 562,95	
	RECETTES	CA 2016	1 658 787,45	66 925,65	364 905,53	4 014 970,89	826 564,65	22 459,06	-	-	6 954 713,23
		RAR	138 595,06	0,00	29 189,47	2 091 960,19	103 529,23		-	-	2 363 273,95
		Total CA 2016 (avec RAR)	1 797 382,51	66 925,65	394 095,00	6 106 931,08	930 193,88	22 459,06	-	-	9 317 987,18
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>			<b>35 566,02</b>	<b>64 550,39</b>	<b>127 449,68</b>	<b>-939 305,07</b>	<b>-778 694,32</b>	<b>-23 142,47</b>	<b>-23 502,10</b>	<b>- 1 537 077,87</b>
<b>RÉSULTAT 001</b>			<b>761 834,77</b>	<b>66 925,65</b>	<b>152 776,45</b>	<b>- 2 122 648,42</b>	<b>- 805 563,42</b>	<b>- 23 142,47</b>	<b>-</b>	<b>- 1 969 817,44</b>	
<b>AFFECTATION compte 1068</b>											
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>											
<b>1 537 077,87</b>											
<b>2 064 513,25</b>											

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **1 969 817.44**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 **1 537 077.87**

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **2 064 513.25**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours mois, à, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tam & Dacou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois - Tam & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 120\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET ZONE D'ACTIVITES 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l'affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

			ZA Massiès2 CORA	ZA Fongrave CORA	ZA DOURDOUL VGPS	ZA ROZIES VGPS	Total ZA
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2016	837 680,59	61 292,77	9 236,20	15 423,85	923 633,41
	RECETTES	CA 2016	837 680,60	61 292,77	-	-	898 973,37
		RÉSULTAT	0,01	0,00	-9 236,20	- 15 423,85	-24 660,04
INVESTISSEMENT		CA 2016	1 080 864,41	70 833,28	-	509 641,96	1 661 339,65
	DÉPENSES	RAR	0,00	0,00	-	-	0,00
		Total CA 2016 (avec RAR)	1 080 864,41	70 833,28	-	509 641,96	1 661 339,65
		CA 2016	786 530,22	60 909,10	-	284 200,00	1 131 639,32
	RECETTES	RAR	0,00	0,00	-	-	0,00
		Total CA 2016 (avec RAR)	786 530,22	60 909,10	-	284 200,00	1 131 639,32
		RÉSULTAT avec RAR	-294 334,19	-9 924,18	0,00	-225 441,96	-529 700,33
	RÉSULTAT 001	-294 334,19	-9 924,18	-	- 225 441,96	-529 700,33	
AFFECTATION compte 1068							pas d'affectation de résultat
RÉSULTAT 002 à reporter							-24 660,04

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **529 700.33**

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 déficit reporté **24 660.04**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinès | Tarq & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnac

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Têcou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 121\_2017

ACTES : 7.1.3

### OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 SUR LE BUDGET PETITE ENFANCE 2017

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l'affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

			PETITE ENFANCE CORA	PETITE ENFANCE TED	PETITE ENFANCE (RAR du budget ppa) VGPS	Total pte enfance
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2016	945 505,06	3 680 408,58	172 296,39	4 798 210,03
	RECETTES	CA 2016	945 505,06	3 764 227,28	195 863,42	4 905 595,76
	<b>RÉSULTAT</b>		<b>0,00</b>	<b>83 818,70</b>	<b>23 567,03</b>	<b>107 385,73</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2016	52 087,39	254 201,13	-	306 288,52
		RAR	2 520,28	11 581,24	1 524,89	15 626,41
		Total CA 2016 (avec RAR)	54 607,67	265 782,37	1 524,89	321 914,93
	RECETTES	CA 2016	46 840,42	179 854,09	-	226 694,51
		RAR	882,00	2 109,58	-	2 991,58
		Total CA 2016 (avec RAR)	47 722,42	181 963,67	-	229 686,09
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>		<b>-6 885,25</b>	<b>-83 818,70</b>	<b>-1 524,89</b>	<b>-92 228,84</b>
<b>RÉSULTAT 001</b>		<b>-5 246,97</b>	<b>- 74 347,04</b>	<b>-</b>	<b>-79 594,01</b>	
<b>AFFECTATION compte 1068</b>					<b>92 228,84</b>	
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>					<b>15 156,89</b>	

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **79 594.01**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 **92 228.84**

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **15 156.89**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Roussillon | Tarn & Dadou | Vère-Grégoire - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 122\_2017

ACTES : 7.1.3

### OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT ZA 2017

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l'affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

		ASSAINISSEMENT ZA CORA	ASSAINISSEMENT ZA TED	Total ASSAINISSEMENT ZA
	DÉPENSES	12 216,62	28 562,64	40 779,26
FONCTIONNEMENT	RECETTES CA 2016	14 332,30	46 587,48	60 919,78
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>2 115,68</b>	<b>18 024,84</b>	<b>20 140,52</b>
	CA 2016	0,00	63 385,64	63 385,64
DÉPENSES	RAR	0,00	5 418,50	5 418,50
	Total CA 2016 (avec RAR)	0,00	68 804,14	68 804,14
INVESTISSEMENT	CA 2016	9 440,00	24 148,60	33 588,60
	RAR	0,00	26 630,70	26 630,70
	Total CA 2016 (avec RAR)	9 440,00	50 779,30	60 219,30
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>	9 440,00	-18 024,84	-8 584,84
	<b>RÉSULTAT 001</b>	9 440,00	-	39 237,04
	<b>AFFECTATION compte 1068</b>			8 584,84
	<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>			11 555,68

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **29 797.04**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 **8 584.84**

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **11 555.68**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Reposains | Torn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 123\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET CINEMAS 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l'affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

		CINÉMA TED	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		427 005,07
	RECETTES	CA 2016	467 028,88
		<b>RÉSULTAT</b>	<b>40 023,81</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2016	111 770,49
		RAR	1 275,00
		Total CA 2016 (avec RAR)	113 045,49
	RECETTES	CA 2016	73 021,68
		RAR	-
		Total CA 2016 (avec RAR)	73 021,68
		<b>RÉSULTAT avec RAR</b>	<b>-40 023,81</b>
	<b>RÉSULTAT 001</b>	<b>- 38 748,81</b>	
<b>AFFECTATION compte 1068</b>			<b>40 023,81</b>
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>			<b>-</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **38 748.81**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au compte budgétaire 1068 **40 023.81**

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)

à la ligne 002 excédent reporté -

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le **Président**,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADORE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastens / Tarn & Dadou / Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d’Affichage

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

**N° 124\_2017**

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET MOBILITE 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l’affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

		TRANSPORT A LA DEMANDE TED	Minicar Pays Salvagnacois	Régie transports Labessière-Candell	Régie transport Gaillac	Total Mobilité (transports)
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	36 368,68	11 032,86	23 151,16		70 552,70
	RECETTES CA 2016	36 368,68	17 917,12	25 639,27		79 925,07
	<b>RÉSULTAT</b>	-	<b>6 884,26</b>	<b>2 488,11</b>	<b>28 106,04</b>	<b>37 478,41</b>
INVESTISSEMENT	CA 2016	-	-	1 500,00		1 500,00
	DÉPENSES RAR	-	-	-	-	-
	Total CA 2016 (avec RAR)	-	-	1 500,00	-	1 500,00
	CA 2016	50 000,00	-	18 623,96		68 623,96
	RECETTES RAR	-	-	-	-	-
	Total CA 2016 (avec RAR)	50 000,00	-	18 623,96	-	68 623,96
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>	50 000,00	0,00	17 123,96	0,00	<b>67 123,96</b>
<b>RÉSULTAT 001</b>	<b>50 000,00</b>	-	<b>17 123,96</b>	-	<b>67 123,96</b>	
<b>AFFECTATION compte 1068</b>						-
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>						<b>37 478,41</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **67 123.96**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au compte budgétaire 1068 -

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **37 478.41**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigue - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d'Affichage

28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 125\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET REOM 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l'affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

			DECHETS MENAGERS (REOM) VG - VGPS	DECHETS MENAGERS (REOM) PS - VGPS	SIVOM Rabastinois OM (selon cpte gestion)	Total REOM
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2016	328 348,85	239 346,35	123 949,83	691 645,03
	RECETTES	CA 2016	448 136,21	316 479,61	125 294,75	890 910,57
		<b>RÉSULTAT</b>	<b>119 787,36</b>	<b>77 133,26</b>	<b>2 344,92</b>	<b>199 265,54</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2016	133 484,10	111 333,60	720,00	245 537,70
		RAR	9 748,20	-	-	9 748,20
		Total CA 2016 (avec RAR)	143 232,30	111 333,60	720,00	255 285,90
	RECETTES	CA 2016	148 362,25	119 919,71	18 983,69	287 265,65
		RAR	20 000,00	-	-	20 000,00
		Total CA 2016 (avec RAR)	168 362,25	119 919,71	18 983,69	307 265,65
		<b>RÉSULTAT avec RAR</b>	<b>25 129,95</b>	<b>8 586,11</b>	<b>18 263,69</b>	<b>51 979,75</b>
	<b>RÉSULTAT 001</b>	<b>14 878,15</b>	<b>8 586,11</b>	<b>18 263,69</b>	<b>41 727,95</b>	
<b>AFFECTATION compte 1068</b>						-
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>						<b>199 265,54</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **41 727.95**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 -

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **199 265.54**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les ..... jours, mois, à, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 126\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET SCOLAIRE PERISCOLAIRE CLSH RESTAURATION SCOLAIRE 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l'affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

		CLSH + scolaire RAR du budget ppal VGPS	SIRP Cestayrols- Fayssac	SIVOS MEZENS ROQUEMAURE	SIVU du RPI Brlatexte	RAR de toutes les communes	Total Scolaire
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	49 646,41	159 062,61	212 082,63	653 602,06		1 074 393,71
	RECETTES CA 2016	49 488,33	182 602,87	229 914,23	726 179,04		1 188 184,47
	RÉSULTAT	- 158,08	23 540,26	17 831,60	72 576,98		113 790,76
INVESTISSEMENT	CA 2016	1 098,65	900,00	11 749,20	104 063,61		117 811,46
	DÉPENSES RAR	222 420,40	-	-	12 216,14	317 453,39	552 089,93
	Total CA 2016 (avec RAR)	223 519,05	900,00	11 749,20	116 279,75	317 453,39	669 901,39
	RECETTES CA 2016	2 163,75	1 367,63	8 235,55	46 813,98		58 580,91
	RAR	92 472,18	-	-	18 233,40	750 918,59	861 624,17
	Total CA 2016 (avec RAR)	94 635,93	1 367,63	8 235,55	65 047,38	750 918,59	920 205,08
	RÉSULTAT avec RAR	-123 481,12	467,63	-3 511,05	-51 132,37	433 465,20	250 303,69
RÉSULTAT 001	1 065,10	467,63	- 3 513,65	- 57 249,63	-	- 59 230,55	
AFFECTATION compte 1068							-
RÉSULTAT 002 à reporter							113 790,76

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **59 230.55**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 -

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **113 790.76**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Robastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnac

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILLUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danièle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 127\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET SPANC 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l'affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

		SPANC CORA	SPANC TED	SPANC VGPS	Total spanc	
<b>DEPENSES</b>		78 958,77	196 856,66	62 169,43	337 984,86	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	CA 2016	129 006,86	239 371,44	98 479,65	466 857,95
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>50 048,09</b>	<b>42 514,78</b>	<b>36 310,22</b>	<b>128 873,09</b>	
	CA 2016	516,00	866 151,59	-	866 667,59	
	<b>DÉPENSES</b>	RAR	0,00	294 000,00	-	294 000,00
	Total CA 2016 (avec RAR)	516,00	1 160 151,59	-	1 160 667,59	
<b>INVESTISSEMENT</b>	CA 2016	5 582,50	1 045 712,03	-	1 051 294,53	
	RAR	0,00	113 594,88	-	113 594,88	
	Total CA 2016 (avec RAR)	5 582,50	1 159 306,91	-	1 164 889,41	
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>	5 066,50	-844,63	0,00	4 221,82	
	<b>RÉSULTAT 001</b>	<b>5 066,50</b>	<b>179 560,44</b>	-	<b>184 626,94</b>	
<b>AFFECTATION compte 1068</b>					-	
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>					<b>128 873,09</b>	

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **184 626.94**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 -

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **128 873.09**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Robastinois | Tain & Dailleu | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 128\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET TEOM 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l’affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

		DECHETS MENAGERS (TEOM) TED
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	5 121 063,32
	RECETTES	CA 2016 5 744 951,18
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>623 887,86</b>
INVESTISSEMENT		CA 2016 108 366,02
	DÉPENSES	RAR 449 664,00
		Total CA 2016 (avec RAR) 558 030,02
		RECETTES
		RAR 1 914,03
		Total CA 2016 (avec RAR) 900 624,15
		<b>RÉSULTAT avec RAR</b> <b>342 594,13</b>
	<b>RÉSULTAT 001</b> <b>790 344,10</b>	
AFFECTATION compte 1068		-
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>		<b>623 887,86</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **790 344.10**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 -

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **623 887.86**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois, Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer à la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d’Affichage

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 129\_2017

ACTES : 7.1.3

### OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 SUR LE BUDGET TOURISME 2017

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l’affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

			TOURISME PETR
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2016	774 447,26
	RECETTES	CA 2016	800 332,91
	<b>RÉSULTAT</b>		<b>25 885,65</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2016	226 439,24
		RAR	53 092,21
		Total CA 2016 (avec RAR)	279 531,45
	RECETTES	CA 2016	294 681,87
		RAR	45 602,80
		Total CA 2016 (avec RAR)	340 284,67
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>		<b>60 753,22</b>
	<b>RÉSULTAT 001</b>		<b>68 242,63</b>
	<b>AFFECTATION compte 1068</b>		
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>		<b>25 885,65</b>	

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **68 242.63**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au  
compte budgétaire 1068 -

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **25 885.65**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Farn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danièle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 130\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : ESTIMATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016  
SUR LE BUDGET VOIRIE 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances, indique au Conseil que la reprise et l’affectation des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte

administratif de l'exercice.

Toutefois, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, si elle intervient à l'issue de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président présente l'estimation des résultats 2016 suivants :

			Voirie (RAR du budget ppal) VGPS	SIVOM Rabastinois voirie (selon cpte gestion)	Total Voirie
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2016		23 127,77	23 127,77
	RECETTES	CA 2016		35 372,38	35 372,38
	<b>RÉSULTAT</b>			-	12 244,61
INVESTISSEMENT	DEPENSES	CA 2016		157 322,43	157 322,43
		RAR	128 382,72	151 581,96	279 964,68
		Total CA 2016 (avec RAR)	128 382,72	308 904,39	437 287,11
	RECETTES	CA 2016		246 996,59	246 996,59
		RAR	384 510,06		384 510,06
		Total CA 2016 (avec RAR)	384 510,06	246 996,59	631 506,65
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>		256 127,34	-61 907,80	194 219,54
<b>RÉSULTAT 001</b>			-	89 674,16	89 674,16
<b>AFFECTATION compte 1068</b>					
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>					12 244,61

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 001 déficit reporté **89 674.16**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au compte budgétaire 1068 -

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)  
à la ligne 002 excédent reporté **12 244.61**

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Janu & Diadou | Vere-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 86  
Vote Contre : 0  
Abstention :  
3 section fonctionnement  
2 section investissement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danièle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 131\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle

que le projet du Budget Principal 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Principal 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	36 294 595,00	34 230 081,75
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 064 513,25
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>36 294 595,00</b>	<b>36 294 595,00</b>

BUDGET PRINCIPAL		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 647 721,18	15 184 799,05
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 930 534,38	2 363 273,95
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 969 817,44	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>17 548 073,00</b>	<b>17 548 073,00</b>

Le Conseil de Communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Principal 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 132\_2017

ACTES : 7.1.3

OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF SCOLAIRE PERISCOLAIRE CLSH RESTAURATION SCOLAIRE 2017

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH, restauration scolaire 2017 a été examiné en

bureau le 28 avril 2017.

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH, restauration scolaire 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, CLSH, RESTAURATION SCOLAIRE		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	20 405 150,00	20 291 359,24
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		113 790,76
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>20 405 150,00</b>	<b>20 405 150,00</b>

BUDGET SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, CLSH, RESTAURATION SCOLAIRE		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 118 331,52	1 868 027,83
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	552 089,93	861 624,17
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	59 230,55	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 729 652,00</b>	<b>2 729 652,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Scolaire, Périscolaire, CLSH, restauration scolaire 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>Afférents</u>	<u>En</u>	<u>Qui ont pris</u>
<u>au CA</u>	<u>exercice</u>	<u>part à la</u>
		<u>DELIBERATION</u>
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017

Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tam & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 133\_2017

ACTES : 7.1.3

OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PETITE ENFANCE 2017

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Petite Enfance 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Petite Enfance 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PETITE ENFANCE		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 511 523,00	4 496 366,11
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		15 156,89
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>4 511 523,00</b>	<b>4 511 523,00</b>

BUDGET PETITE ENFANCE		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 185 498,58	1 277 727,42
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	15 626,41	2 991,58
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	79 594,01	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 280 719,00</b>	<b>1 280 719,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Oui cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Petite Enfance 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
 - après transmission en Préfecture  
 Le.....  
 - et publication du.....  
 Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
 Fait les jours, mois, à, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
 Puégestinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 134\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF TOURISME 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Tourisme 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170504-134\_2017-DE

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Tourisme 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET TOURISME		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	914 932,00	889 046,35
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		25 885,65
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>914 932,00</b>	<b>914 932,00</b>

BUDGET TOURISME		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	375 510,79	314 757,57
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	53 092,21	45 602,80
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		68 242,63
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>428 603,00</b>	<b>428 603,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Tourisme 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Robastinois | Farn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents** **En** **Qui ont pris**  
**au CA** **exercice** **part à la**  
**DELIBERATION**

100 100 100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

**Date de la Convocation**

28 AVRIL 2017

**Date d’Affichage**

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 135\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF CINEMAS 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Cinémas 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Cinémas 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET CINEMAS		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	427 704,00	427 704,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>427 704,00</b>	<b>427 704,00</b>

BUDGET CINEMAS		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	75 367,19	115 391,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 275,00	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 748,81	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>115 391,00</b>	<b>115 391,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Cinémas 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois - Varn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017

Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 136\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VOIRIE 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Voirie 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Voirie 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET VOIRIE		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 961 995,00	1 949 750,39
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		12 244,61
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 961 995,00</b>	<b>1 961 995,00</b>

BUDGET VOIRIE		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 140 332,32	1 946 112,78
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	279 964,68	384 510,06
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		89 674,16
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 420 297,00</b>	<b>2 420 297,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Voirie 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
 - après transmission en Préfecture  
 Le.....  
 - et publication du.....  
 Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
 Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
**Paul SALVADOR**  
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
 Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnonnais

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludvine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA**

N° 137\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZONES D’ACTIVITES 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Zone d’Activités 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170504-137\_2017-DE

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Zone d'Activités 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET ZONE D'ACTIVITE		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 839 926,04	1 864 586,08
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	24 660,04	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 864 586,08</b>	<b>1 864 586,08</b>

BUDGET ZONE D'ACTIVITE		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 323 125,71	1 852 826,04
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	529 700,33	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 852 826,04</b>	<b>1 852 826,04</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Oùï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Zone d'Activités 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tam & Dardou | Vère-Grèsgigne - Pays Salvagnacais

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

#### Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

#### Date d'Affichage

28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danièle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 138\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF MOBILITE 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Mobilité 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170504-138\_2017-DE

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Mobilité 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET MOBILITE		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	902 236,00	864 757,59
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		37 478,41
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>902 236,00</b>	<b>902 236,00</b>

BUDGET MOBILITE		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	184 638,00	117 514,04
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	67 123,96
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>184 638,00</b>	<b>184 638,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Mobilité 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Basstinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnais

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d'affichage

28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danièle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 139\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT ZA 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget Assainissement ZA 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget Assainissement ZA 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT ZA		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	97 645,00	86 089,32
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		11 555,68
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>97 645,00</b>	<b>97 645,00</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT ZA		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	54 528,46	63 113,30
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 418,50	26 630,70
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	29 797,04	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>89 744,00</b>	<b>89 744,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget Assainissement ZA 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d’Affichage

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Tècou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 140\_2017

### ACTES : 7.1.3

### OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF SPANC 2017

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget SPANC 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget SPANC 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET SPANC		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	483 307,00	354 433,91
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		128 873,09
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>483 307,00</b>	<b>483 307,00</b>

BUDGET SPANC		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 324 222,00	2 320 000,18
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	294 000,00	113 594,88
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	184 626,94
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 618 222,00</b>	<b>2 618 222,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget SPANC 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

**Le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Robastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100

PRESENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danièle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 141\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF TEOM 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget TEOM 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170504-141\_2017-DE

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget TEOM 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET TEOM		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 237 175,00	5 613 287,14
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		623 887,86
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>6 237 175,00</b>	<b>6 237 175,00</b>

BUDGET TEOM		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 209 336,00	866 741,87
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	449 664,00	1 914,03
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	.	790 344,10
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 659 000,00</b>	<b>1 659 000,00</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget TEOM 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le **Président**,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le **Président**,  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois-Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 87  
Vote Contre : 0  
Abstention : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d’Affichage

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 142\_2017

**ACTES : 7.1.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF REOM 2017**

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie Nègre, en charge des budgets et des finances rappelle que le projet du Budget REOM 2017 a été examiné en bureau le 28 avril 2017.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170504-142\_2017-DE

Après que l'assemblée ait pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques, le Président propose de procéder au vote du Budget REOM 2017 qui se résume conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET REOM		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	901 698,00	702 432,46
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		199 265,54
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>901 698,00</b>	<b>901 698,00</b>

BUDGET REOM		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	276 342,09	224 362,34
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	9 748,20	20 000,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	41 727,95
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>286 090,29</b>	<b>286 090,29</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 18 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**Approuve** le budget REOM 2017 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn &amp; Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	89
PRESENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONSCONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 143\_2017  
ACTES : 7.5.3

**Objet de la délibération : Subventions BP 2017 –Principal – Petite Enfance – Scolaire**

Exposé des motifs :

Vu le régime des subventions publiques fixé par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014  
Et l'article 1411-1 du CGCT

Monsieur le Président rappelle que les Collectivités fusionnées, la Communauté de Communes du Rabastinois, la Communauté de Communes Tarn et Dadou et la Communauté de Communes Pays Salvagnacois et Vère Grésigne, ou les Communes membres de l'Agglomération pour les cas d'un transfert de compétence, procédaient annuellement à l'attribution de subventions dans le cadre du vote du Budget Primitif.

Les subventions recensées sur la Communauté d'Agglomération ont fait l'objet de propositions d'inscriptions dans les divers budgets.

Les montants sont précisés dans les tableaux annexés et présentés à l'assemblée lors du vote du budget 2017.

### SUBVENTIONS BUDGET PRINCIPAL

<b>6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres...</b>	<b>326 725</b>
	Association Blonde Pays d'Oc	5 000
	Association Commerçants Rabastens Couffouleux	250
	Association Cuir de Graulhet	10 000
	Association Essor Maraicher	40 000
	Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)	10 500
	Espace Info Energie (EIE)	5 000
<i>Voir délibération N° 144/2017</i>	Association Chambre avec vues	11 000
	Association Rues d'été	1 700
	Association Arpèges et Trémolos	19 628
	Communes du Canton de Graulhet (Ciné dans le Pré)	1 300
	Mairie de Gaillac (salon du livre)	14 600
	Association ETC en Pays Lislois	630
	Compagnie du Morse	2 500
	MJC de Graulhet (Cyberbase Graulhet)	34 500
	Association Centre Céramique de Giroussens	60 000
	Association Granilia	103 917
	Amicale des Sapeurs Pompiers de Rabastens	1 200
Conseil Départemental d'accès au droit	5 000	
<b>TOTAL</b>		<b>326 725</b>

Envoyé en préfecture le 26/06/2017

Reçu en préfecture le 26/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170504-143\_2017-DE

## SUBVENTIONS BUDGET PETITE ENFANCE

<b>6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres...</b>	<b>599 558</b>
	Collectif Enfant Parent - Brens et Rivières	188 476
	Association Le Ballon Voyageur - Cahuzac	25 993
	Association Multi Accueil Couffouleux	75 166
	Association Fa Si La Grandir - Grazac	35 237
	Association Au Petit Pré - Peyrole	69 204
	Association Les Moussaillons - Graulhet	89 525
	Association Lou Pitchoun - Gaillac	115 957
<b>TOTAL</b>		<b>599 558</b>

## SUBVENTIONS BUDGET SCOLAIRE

		BP 2017	Sur effectifs communiqués au 4/05/2017
<b>657358</b>	<b>Autres groupements</b>	96 807	<b>95 121</b>
	SMRP Vère-Lézert (Castanet - Bernac)	43 000	41 314
	S MIX FLO (Lasgraisnes - Fénols)	53 807	53 807
<b>65738</b>	<b>Autres organismes publics</b>	5 560	-
	Réseau Ecoles Rurales du pays Cordais (Donnazac - Itzac - Fayssac - Cestayrols - Bernac)	3 060	non connu
	Réseau Ecoles Rurales Centre Tarn (Fenols - Lasgraisnes - Labessière Candeil)	2 500	non connu
<b>657341</b>		10 261	10 261
	Commune de Lavour frais de scolarité Missède et Briatexte	661	661
	Commune de Fiac frais de scolarité Missède	2 600	2 600
	SIGEP Le Soulèdre participation 2016	7 000	7 000
<b>6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres...</b>	531 330	<b>471 157</b>
	Foyer Laïque d'éducation - Cahuzac	6 840	6 840
	USEP Castelnau de Montmiral	5 220	5 220
	Coopérative scolaire Puycelsi	1 395	1 395
	Association Parents élèves Le Verdier	945	945
	Association parents élèves Donnazac	855	855
	Coopérative scolaire Itzac	855	855
	Coopérative scolaire Salvagnac	8 100	8 100
	Tauriac	1 710	1 710
	Montgaillard } Coopérative scolaire TAURIAC	1 620	1 620
	Beauvais }	2 160	2 160
	Coopérative scolaire Lisle sur Tarn	5 750	5 750
	Ecole privée Monclar de Quercy	55 900	non connu
	Ecole Bon Sauveur Albi - Castelnau de Montmiral	2 680	non connu
	Ecole privée Puységur - Rabastens	61 500	60 364
	Ecole privée Jeanne D'Arc - Graulhet	69 000	68 839
	Ecole privée St Joseph - Briatexte	38 600	39 204
	Ecole privée Eugénie de Guérin - Gaillac	189 000	188 320
	Ecole privée La Calendreta - Gaillac	39 500	39 280
	Ecole privée Sacré Cœur - Lisle s/ Tarn	39 700	39 700
<b>TOTAL</b>		<b>643 958</b>	<b>569 699</b>

Envoyé en préfecture le 26/06/2017

Reçu en préfecture le 26/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170504-143\_2017-DE

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** les subventions portés aux Budgets Primitifs 2017, telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	100
-----	-----	-----

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	19
ABSENTS	11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Têcou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 144\_2017

ACTES : 7.5.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : 5- OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS**

#### Exposé des motifs :

Les communautés de communes ayant fusionné accompagnaient par l'octroi de subventions les événements culturels afin de renforcer l'attractivité économique territoriale et la visibilité de la communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

Dans le cadre de sa politique d'attractivité économique et résidentielle, une réflexion est engagée visant à soutenir des événements à caractère culturel, économique, touristique, ou sportif, dès lors que ces événements présentent un rayonnement territorial, contribuent à renforcer l'attractivité et la visibilité territoriale à l'extérieur, et contribuent ainsi au développement économique. La Communauté d'agglomération souhaite en particulier élaborer une politique de soutien à l'animation culturelle. Dans cette attente et pour l'année 2017, la commission attractivité a proposé de reconduire les subventions attribuées en 2016 par chacune des anciennes communautés de communes.

Le Conseil de communauté,

Vu l'inscription au budget principal 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission attractivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les aides financières aux événements culturels conformément au tableau ci-dessous,

COMMISSION ATTRACTIVITE - DEMANDES AIDES FINANCIERES EVENEMENTS CULTURELS

	Structure	Projet	Montant 2017 proposé
1	association Chambre avec vues	festival Les moments musicaux du Tarn	11 000,00
2	association Rues d'été	Festival Rues d'été	1 700,00
3	Association Arpèges & trémolos	Festival Les Puits Bouchons	6 992,62
4	Association Arpèges & trémolos	Vignoble en chanson	12 634,88
5	communes du canton de Graulhet	Ciné dans le pré (sous réserve de la réalisation effective de l'action)	1 300,00
6	Mairie Gaillac	salon du livre (en lien avec l'extension territoriale du salon prévue en 2017)	14 800,00
7	association ETC en pays lisois	festival de polar Lisle noir	630,00
8	Compagnie du Morse	les renc'arts du marse	2 600,00

- d'autoriser le Président à procéder au versement de ces aides, et à signer tout acte se rapportant à ladite délibération

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 145\_2017

ACTES : 7.1.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : 3- CREATION, REVISION ET CLOTURE DES  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**Exposé des motifs :**

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent pour les dépenses ayant un caractère pluriannuel l’ouverture d’autorisations de programmes.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017  
Reçu en préfecture le 18/05/2017  
Affiché le **SLO**  
D 07 20066 12 20 2560 20 E

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un investissement donné. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et elles peuvent être révisées chaque année.

Le Conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la révision ou la clôture des autorisations de programme et crédits de paiement en cours sur les budgets Petite Enfance, Cinémas et Principal, telles que présentées,
- approuve la création d'une autorisation de programme pour la gestion pluriannuelle de l'opération 132 Planification urbaine, telle que présentée,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ces autorisations de programmes sont présentées dans les tableaux ci-annexés.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,  
  
le Président,  
**Paul SALVADOR**  
  
[ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Yarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais ]

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d'Affichage

28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 146\_2017

ACTES : 7.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 4-TICKETS MÉDIATHÈQUES

#### Exposé des motifs :

L'accès aux médiathèques du territoire fonctionne avec des tickets, de couleurs différentes, répartis en différentes classes de valeurs comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170504-146\_2017-DE

Communauté de communes Ex Tarn et Dadou

- A Abonnement annuel des habitants du territoire (5 €)
- B Abonnement annuel des habitants extérieurs au territoire (9 €)
- C Photocopie et impression (0,10 €)

Communauté de communes Ex Pays rabastinois

- A Cotisation des habitants du territoire (5 €)
- B Abonnement annuel extérieur au territoire (10 €)
- C Tarif vacancier (3 €) (Pour information, il a été vendu sur l'année 2016 qu'un seul ticket.)

Il conviendrait d'harmoniser et unifier les tarifs sur l'ensemble du réseau.

- A Abonnement annuel des habitants du territoire (5 €)
- B Abonnement annuel des habitants extérieurs au territoire (9 €)
- C Tarif vacancier (3 €)
- D Photocopie et impression (0,10 €)

Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment l'article 6.2.3 Compétences en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les tarifs mentionnés,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALYADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 147\_2017

ACTES : 7.1.9

**OBJET DE LA DELIBERATION : 6- VALIDATION DES TARIFS DE VENTE DES ARTICLES ET PRESTATIONS DE L’OFFICE DE TOURISME BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC**

**Exposé des motifs :**

Le Président propose les tarifs ci-dessous pour la vente des produits au public par l’office de tourisme :

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 08120008610420170504-147\_2017-DE

Article	Prix de vente
DVD visuels Pays	6.00€
Stickers occitan	1.50 €
Porte-clef croix occitane	4.50€
Magnets occitan	4.00€
T-shirt enfant occitan	10.00 €
carte postale	0.50€
carte postale à l'italienne enveloppe incluse	1.20€
guide « Tarn à pied »	13.80€
livre Gaillac et les Gaillacois	15.00€
écussons	2.00€
brochures Castelnau	1.50€
livre « Les plus beaux villages de France »	16.95€
guide des chemins de Saint-Jacques	6.50€
carte viti pass vigneron	18.00€
Marque-page	1.00€
Fiches rando ffrp	0.50€ l'unité et 5€ le coffret
Coffret fiches véloroutes	2.00€
Topoguide le chemin de Conques à Toulouse GR46	14.90€
Tablier	10.00€
Livret guide du vin	3.10€
Livre « Les Mots de la vigne »	12.00€
Topoguide sentiers des patrimoines	14.50€

Visites guidées villes et bastides été 2017 :

Gaillac, Lisle sur Tarn, Castelnau de Montmiral, Puycelsi, Rabastens, Graulhet 4.00€

Visite guidée aux flambeaux Gaillac, Castelnau, Puycelsi 6.00€

Le Président propose également que les visites guidées des villes et bastides soient gratuites pour les détenteurs du vitipassport.

Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et l'article 6.1.1 compétence en matière de développement économique notamment « la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les tarifs de vente au public des articles et prestations de l'office de tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac, tels que présentés ci-dessus

- charge le Président de signer tout document relatif à la vente au public des articles et prestations de l'office de tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,

Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn et Dadou | Vère Grésigne | Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

*L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 148\_2017

ACTES : 7.5.2

**OBJET DE LA DELIBERATION : 7- PARTENARIAT AVEC L'UNION CYCLISTE INTERNATIONALE POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE CYCLISME GRAN FONDO 2017**

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa politique d’attractivité économique et résidentielle, la Communauté d’agglomération souhaite établir des partenariats visant à renforcer l’attractivité, la visibilité et le

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

**SLO**

développement économique du territoire, grâce des événements culturels, touristiques et économiques

Dans cet objectif, il est proposé que la Communauté d'agglomération soit partenaire des Championnats du monde de cyclisme Gran Fondo organisés par l'UCI du 24 au 27 août 2017 ; en effet, ces championnats du monde de cyclisme professionnels et amateurs bénéficient d'une renommée et d'une couverture médiatique permettant de valoriser les atouts de notre territoire et participant ainsi à l'attractivité territoriale. Ces championnats se déroulent du 24 au 27 août sur le Tarn et notamment sur le territoire de la communauté d'agglomération, rassemblent 3000 compétiteurs de 55 nations différentes, attirent de 50 000 à 70 000 spectateurs sur un rayonnement territorial large, et offrent via des opérations de promotion (salon, réceptions, manifestations annexes...) un espace de visibilité pour la communauté d'agglomération.

Il est proposé de conclure le partenariat avec l'UCI (Union Cycliste Internationale) sur la formule « Pack officiel » à hauteur de 15 000 € comprenant plusieurs dispositifs de communication (présence au salon, fond publicitaire, annonces et banderoles, page publicitaire, etc).

Le Conseil de communauté,

Vu l'inscription au budget principal 2017 de cette opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de conclure un partenariat avec l'UCI pour les championnats du monde de cyclisme Gran Fondo 2017 sur la base de la formule « Pack officiel » à hauteur de 15 000 €,
- autorise le Président à mettre en œuvre ce partenariat et à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 83  
Vote Contre : 0  
Abstention : 6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d’Affichage

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N°149\_2017

ACTES : 5.6.2

**OBJET DE LA DELIBERATION : 8- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION AUX ELUS DE LA COMMUNAUTE**

Exposé des motifs :

Concernant les frais de déplacements des élus membres du Bureau communautaire dans le cadre

de leur activité normale :

Il est proposé de prendre en charge les frais dans les conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article R2123-22-1 du CGCT, et par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ; il est donc proposé que soient remboursés les frais de transport occasionnés lors des réunions de travail se déroulant dans une commune autre que la leur, exceptés pour les réunions statutaires de conseils de communauté et commissions. Ces frais seront remboursés par application du barème kilométrique de la fonction publique territoriale et sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives.

Concernant les frais liés à un mandat spécial :

Les fonctions de président, vice-président et conseiller communautaire donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux qui peuvent leur être confiés par le conseil communautaire. Il est proposé que les dépenses de transport et les frais de séjour effectués dans l'accomplissement de ces missions soient remboursés dans les conditions suivantes :

Les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés au réel en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT, dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, selon les modalités du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art 3). Le montant de l'indemnité journalière (75,25 €) comprend l'indemnité de nuitée (60 €) ainsi que l'indemnité de repas (15,25 €), en application de l'arrêté du 3 juillet 2006.

Les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives, et par application du barème kilométrique de la fonction publique territoriale.

Les véhicules de service de la communauté sont mis à disposition des élus membres du Bureau et des élus accomplissant un mandat spécial ; par défaut, quand l'utilisation du véhicule de service est impossible ou génère un déplacement plus important, les élus sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel.

Le Conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-18, L. 52-14 et L. 5216-4,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (6 abstentions : Bruno DE BOISSESON, Serge LAZARO, Jean-Michel BONNEMAIN, Marie-Françoise BONELLO, Jean BATAILLOU, Alain ASSIE) :

- approuve pour la durée du mandat, le remboursement des dépenses de transport des élus membres du Bureau communautaire, dans les conditions présentées ci-dessus,
- Approuve pour la durée du mandat, le remboursement des dépenses de transport et frais de séjour (hébergement et restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés, dans les conditions présentées ci-dessus,
- autorise le Président, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du conseil communautaire à la plus prochaine séance,
- autorise le Président à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération,
- impute la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

**Le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tern & Dadou | Vère-Grésigne | Pays Salvagnacais

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents au CA En exercice Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d’Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N°150\_2017

**ACTES : 5.6.2**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 9- FIXATION DES MODALITES D'APPLICATION DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

**Exposé des motifs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 5216-4 ;

Considérant que :

- les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
- le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;
- le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal en application des articles L.21223-23, L.2123-24, L.2123-24-1 et, le cas échéant, L.2323-22. Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires ;
- toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;
- un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

Par ailleurs, considérant qu'en application de l'article L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la communauté dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

#### Le Conseil de communauté :

Oui cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
  - Être en lien avec les compétences de la communauté, et notamment s'approprier l'exercice des nouvelles compétences
  - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales et de leur évaluation et assurer un suivi des évolutions réglementaires
  - Elaborer le projet communautaire du territoire
- De fixer le montant des dépenses de formation à un montant inférieur ou égal à 20% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;
- D'approuver le remboursement des frais de déplacement, de séjour et d'enseignement des élus en formation.
- D'autoriser le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;
- De prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Douze | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 89

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour 89  
Vote Contre 0  
Abstention 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 151\_2017

**ACTES : 1.1.2**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 10- CHOIX DES CANDIDATS ADMIS À REMETTRE UNE OFFRE, POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'OPÉRATION D'EXTENSION DE LA ZONE DE GARRIGUE LONGUE À MONTANS**

**Exposé des motifs :**

Une convention de mandat a été passée avec Thémélia en date du 01 août 2016 pour les études préalables, les études opérationnelles et la réalisation pour les travaux d'aménagement

d'extension de la zone de Garrigue Longue à Montans.

La consultation en procédure concurrentielle avec négociation en application des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, articles 71 à 73 a été choisie.

Le nombre de candidats admis à négocier sera au minimum de 3, au maximum de 5.

La négociation se déroulera en une seule phase. Le pouvoir adjudicateur pourra en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les candidatures seront analysées au regard des compétences, références et moyens présentés. L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- Qualité du mémoire technique (pondération 60 %)
- Offre de prix (pondération 40 %)

Déroulement :

Un avis d'appel public à la concurrence transmis le 26 janvier 2017 au BOAMP, JOUE, et sur le profil acheteur « achatpublic.com », fixant la date de remise des plis au plus tard le 28 février 2017 à 16 h 00.

Il est procédé, le 1<sup>er</sup> mars 2017, à l'ouverture et enregistrement des plis remis par les candidats.

Nombre de plis reçus dans le délai : ..... 13

Dont plis matérialisés : ..... 6

Dont plis dématérialisés : ..... 8

Le pli dématérialisé n° 1 ne sera pas considéré : le pli n° 2 émanant de la même entité est arrivé après le pli n° 1. Conformément au RDC (art.6), seul le pli arrivé le dernier sera pris en compte.

Il est procédé à l'analyse des candidatures, au regard des documents fournis :

- Vérification de la régularité administrative,
- Analyse des compétences, références et moyens.

Le résultat de cette analyse est présenté en commission d'appel d'offres du 24/03/2017.

La commission décide de retenir les quatre candidats suivants :

- EGIS VILLES ET TRANSPORTS
- SCE AGENCE DE TOULOUSE
- CET INTRA - ETB - UN POUR CENT PAYSAGES - CAP TERRE ECOTONE
- DEJANTE VRD ET CONSTRUCTION - PAYSAGE CONCEPTION - IDE ENVIRONNEMENT.

**Le Conseil de communauté,**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, articles 71 à 73,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et notamment l'article 6.1.1 compétences en matière de développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation  
28 AVRIL 2017  
Date d'Affichage  
28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 152\_2017

ACTES : 5-7-3

**OBJET DE LA DELIBERATION : 11- RETRAIT DES COMMUNES D'ITZAC ET DE LOUBERS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-19 DU CGCT**

**Exposé des motifs :**

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale le 12 octobre 2015 par Le préfet

prévoyait le rattachement de plusieurs communes à la communauté de communes du Cordais et du Causse, afin d'atteindre le seuil des 5 000 habitants conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) codifié au 1° b) du III de l'article L. 5210-1-1 du CGCT ;

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn adopté par Monsieur le préfet par arrêté du 29 mars 2016 prévoit la fusion de la communauté de communes du Cordais et du Causse avec la communauté de communes du Carmausin-Ségala au lieu du projet de rattachement de communes auquel la communauté de communes du Cordais et du Causse, avait donné son accord ;

Considérant que par arrêté du 8 juillet 2016, le préfet du Tarn a prononcé la création, à compter du 1er janvier 2017, de la « communauté de communes du Carmausin-Ségala & Cordais et du Causse », par fusion des communautés de communes du « Carmausin-Ségala » et du « Cordais et du Causse » ;

Considérant que par ordonnance n° 1604288 du 18 octobre 2016, le juge des référés du tribunal administratif de Toulouse a suspendu l'exécution de l'arrêté du 8 juillet 2016,

Considérant le rejet du pourvoi du ministère de l'Intérieur demandant l'annulation de l'ordonnance, par décision du Conseil d'État du 1<sup>er</sup> mars 2017,

Le Président rappelle l'article L5210-1 du CGCT qui dispose que « *le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité* ».

Il rappelle l'article L5211-19 du CGCT qui permet à une commune de demander son retrait de l'EPCI, dans les conditions de l'article L5211-25-1 du CGCT.

Le Président explique que le grand périmètre géographique du nord ouest du Tarn incluant la nouvelle communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois et la communauté de communes du Cordais et du Causse présente une cohérence territoriale :

- au regard du contexte géographique et des entités paysagères notamment les bastides et le causse,
- au regard du rapprochement des compétences exercées d'une part par la communauté de communes du Cordais et du Causse, et d'autre part par la nouvelle communauté d'agglomération ; en particulier la compétence scolaire périscolaire exercée par les deux communautés est héritée de l'ancienne communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois, montre ainsi la cohérence des compétences entre les anciens et nouveaux territoires
- au regard des caractéristiques fortement rurales partagées par les deux anciennes communautés et d'un projet de territoire notamment axé sur l'économie résidentielle, le développement touristique et l'économie agricole et viticole

Les communes d'Itzac et Loubers, qui adhéraient à l'ancienne communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois, peuvent légitimement se sentir proche de la communauté de communes du Cordais et du Causse, ce rapprochement conserverait la cohérence d'un territoire « vécu ». Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale le 12 octobre 2015 par Monsieur le préfet Gentilhomme avait d'ailleurs souligné la pertinence d'une fusion entre la communauté de communes du Cordais et du Causse et la Communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois.

Ainsi, ces communes peuvent au jour de la constitution de la nouvelle agglomération vouloir rejoindre le périmètre de la communauté de communes du Cordais et du Causse dans l'attente qu'une organisation territoriale axée autour de la communauté d'agglomération et de la communauté du Cordais et du Causse se mette en place.

Considérant que le nombre des communes concernées (2) est minime par rapport au total désormais constitué par l'agglomération (61) de même que la population concernée,  
Considérant que le projet de retrait ne modifie pas les caractéristiques la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'en plus de la Commune de Laparrouquial qui a demandé son retrait de la communauté de communes du Carmausin-Ségala et son rattachement à la communauté de communes du Cordais et du Causse par délibération du 5 avril 2017, le rattachement des communes d'Itzac et Loubers est fondamental dans le destin de la communauté de communes du Cordais Causse qui atteindrait alors les 5000 habitants,

Considérant, au regard du « territoire vécu » que constitue la communauté de communes du Cordais et du Causse, au regard de la continuité des projets engagés et du niveau d'intégration élevé des compétences, qu'il est nécessaire de participer au maintien de cet EPCI,

Considérant la délibération du 14 avril 2017 de la commune d'Itzac demandant son retrait de la communauté d'agglomération,

Considérant la délibération du 27 avril 2017 de la commune de Loubers demandant son retrait de la communauté d'agglomération,

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui règle la procédure de droit commun de retrait d'une commune d'une Communauté d'agglomération, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur ce retrait.

En effet, en application de l'article L.5211-19 du CGCT, s'il y a accord de l'organe délibérant de l'EPCI d'origine, le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé par les 2/3 des communes membres représentant la moitié de la population de l'EPCI ou inversement.

Parallèlement, en application de l'article L.5211-18 du CGCT, doit être menée la consultation des organes délibérants de l'EPCI d'accueil et de ses communes membres dans les mêmes conditions de majorité.

Les conditions financières de ce retrait seront déterminées par délibérations concordantes ultérieures du conseil d'Agglomération et des conseils municipaux de d'Itzac et de Loubers.

### Le Conseil de communauté,

**Vu** les articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération de la commune d'Itzac en date du 14 avril 2017 et la délibération de la commune de Loubers en date du 27 avril 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le retrait des communes d'ITZAC et de LOUBERS de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse,
- mandate le Président de la Communauté d'agglomération pour engager la consultation des conseils municipaux, la saisine du représentant de l'État ainsi que toutes les procédures afférentes au retrait des communes d'ITZAC et de LOUBERS.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président

Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rebastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 10/05/2017

Reçu en préfecture le 10/05/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170504-152\_2017-BF

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents**    **En**    **Qui ont pris**  
**au CA**    **exercice**    **part à la**  
**DÉLIBÉRATION**

100    100    100

PRÉSENTS    70  
POUVOIRS    19  
ABSENTS    11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

**Date de la Convocation**

28 AVRIL 2017

**Date d’Affichage**

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N°153\_2017

**ACTES : 5.3.4**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 12- FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE**

Exposé des motifs :

La communauté d’agglomération doit prendre au plus tard le 4 mai 2017 les délibérations concernant le comité technique et le comité hygiène sécurité et conditions de travail.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

Ces délibérations ouvrent la campagne électorale des élections professionnelles qui auront lieu pour le 13 Juillet 2017 et fixent :

- le nombre de représentants des agents,
- le nombre de représentants de la collectivité, paritarisme ou non désormais puisque la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social donne la possibilité de supprimer le paritarisme.

Une rencontre avec les organisations syndicales représentatives au niveau départemental le 20 Avril 2017 a permis à celles-ci d'exprimer leurs avis.

### Le Conseil de communauté,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 350 et 999 agents.

Suite à la concertation visée ci-dessus et sur proposition du bureau,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
  - **D'INSTAURER** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- Ce nombre est fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité avec nombre égal de suppléants.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Cahorsinois | Terni & Daxois | Vaire-Grésigne - Pays Salvagnais

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 19  
ABSENTS 11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d'Affichage

28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude FITA

N° 154\_2017

ACTES : 5.3.4

**OBJET DE LA DELIBERATION : 13- FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Exposé des motifs :**

La communauté d'agglomération doit prendre avant au plus tard le 4 mai 2017 les délibérations concernant le comité technique et le comité hygiène sécurité et conditions de travail.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

17-DE

Ces délibérations ouvrent la campagne électorale des élections professionnelles qui auront lieu pour les agents territoriaux le 13 Juillet 2017 et fixent :

- le nombre de représentants des agents,
- le nombre de représentants de la collectivité, paritarisme ou non désormais puisque la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social donne la possibilité de supprimer le paritarisme,
- le vote des représentants employeurs ; la loi permettant que les avis ne soient désormais que le reflet du positionnement des représentants des agents.

Une rencontre avec les organisations syndicales représentatives au niveau départemental du 20 Avril 2017 a permis à celles-ci d'exprimer leurs avis.

### Le Conseil de communauté,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 28,30 et 31,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est d'au moins 200 agents,

Suite à cette concertation et sur proposition du bureau,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
  - **D'INSTAURER** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- Ce nombre est fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité et nombre égal de suppléants.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Sauragnacois

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	100
-----	-----	-----

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	19
ABSENTS	11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d’Affichage

28 AVRIL 2017

L’an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 155\_2017

**ACTES : 4.1.2**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 14.1 - CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE ET D’UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

**Exposé des motifs :**

Au sein de la direction de l’Aménagement, suite au changement d’affectation d’un agent Responsable administratif de l’Habitat vers le Service Urbanisme Mutualisé, son remplacement a été ouvert à la mutation.

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170504-155\_2017-DE

Un fonctionnaire a été retenu lors du jury de recrutement.

Afin de procéder à cette mutation, il faut modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et un poste de rédacteur territorial sur lequel cet agent va être stagiairisé pendant un an. Au terme de cette année de stage, si celui-ci s'avère concluant, le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe sera clôturé d'office.

### Le Conseil de communauté,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Où cet exposé,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de Rédacteur territorial ainsi que la révision du tableau des effectifs,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vera-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100	100	100
PRÉSENTS		70
POUVOIRS		19
ABSENTS		11

Vote Pour : 89  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 4 MAI 2017

Date de la Convocation

28 AVRIL 2017

Date d'Affichage

28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents: Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTES, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL à Michel BONNET, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Patrice GAUSSERAND à Pierre TRANIER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Caroline BREUILLARD, Pascal NEEL à Claude FITA, Ludivine PAYA à Danielle BOROT, Pierre VERDIER à Jean-Marie NEGRE,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Paul BOULVRAIS à Jean-Louis ARRAULT, Claude GENIEY à René CASTEX, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Gilles JAUROU à Monique CORBIERE-FAUVEL, Patrice LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Pascal HEBRARD,

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Philippe GONZALEZ, Stéphanie NELLATON, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur** Claude FITA

N° 156\_2017

ACTES : 4.1.2

**OBJET DE LA DELIBERATION : 14.2 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

**Exposé des motifs :**

Au sein de la direction de l'Aménagement, suite au changement d'affectation d'un instructeur du Service Urbanisme Mutualisé vers la mission planification, il y a lieu

Envoyé en préfecture le 18/05/2017

Reçu en préfecture le 18/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-800066124-20170504-156\_2017-DE

de recruter un instructeur du droit des sols. Ce remplacement ayant été ouvert à la mutation, un fonctionnaire a été retenu lors du jury de recrutement.

Afin de procéder à cette mutation, il faut modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

### **Le Conseil de communauté,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Où cet exposé,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la création du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ainsi que la révision du tableau des effectifs,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

**le Président,  
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Babastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 157\_2017

ACTES : 1.1.7

**OBJET DE LA DELIBERATION : 1- AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE**

**Exposé des motifs :**

Par convention en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2011, modifiée par avenant en date du 19 septembre 2012, Tarn & Dadou, les Communes de Gaillac, Graulhet et Lisle-sur-Tarn ont

précisé les modalités d'organisation du groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à l'« acquisition de prestations et services télécom », à savoir :

- un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet le choix d'un expert télécom afin d'aider les membres du groupement à la définition des besoins et au montage et suivi du marché télécom, ce marché ayant été attribué à l'entreprise SRC SOLUTION,
- un marché de fournitures et de services relatif à l'acquisition ou à la location de matériel de télécommunication lancé le 13 mai dernier et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

\* procédure : appel d'offres ouvert,

\* marché comprenant 5 lots,

\* durée du marché : 24 mois renouvelable 2 fois pour des périodes de 12 mois.

Après analyse des offres des différents candidats par la commission d'appel d'offres réunie le 2 juillet 2013, le Conseil de Tarn & Dadou a approuvé le choix des entreprises ci-dessous conformément à l'avis des membres de la commission, à savoir :

LOT 1	Téléphonie fixe et accès Internet - Abonnements et toutes communications pour l'ensemble des accès isolés (T0 et lignes analogiques) - Accès Internet isolé	FRANCE TELECOM
LOT 2	Lot 2 : Téléphonie fixe Abonnements et toutes communications pour l'ensemble des accès principaux (T2 et TRUNK SIP)	COMPLETEL
LOT 3	Téléphonie Mobile, clés 3G et M2M - Les abonnements, les communications et la fourniture des services associés pour la téléphonie mobile et mise en œuvre d'un outil de gestion de la flotte GSM	ORANGE
LOT 4	Accès Internet principaux - VPN, Lan to Lan et SDSL	E-TERA
LOT 5	TOIP, Réseaux et Sécurité	INTERACT SYSTEM (AXIANS)

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

PROCÉDURE	APPEL D'OFFRES OUVERT
EXÉCUTION	MARCHE A BON DE COMMANDES
MARCHE ALLOTI	LOT 1 : TELEPHONIE FIXE ET ACCES INTERNET LOT 2 : ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS DES ACCES TELEPHONIQUES PRINCIPAUX LOT 3 : TELEPHONIE MOBILE, CLES 3G ET M2M LOT 4 : ACCES INTERNET PRINCIPAUX : VPN, LAN TO LAN ET SDSL LOT 5 : TOIP, RESEAU ET SECURITE
MONTANT TOTAL DU MARCHE	Lot 1 : mini 4 000€ HT maxi 75 000€ HT Lot 2 : mini 4 000€ HT maxi 100 000€ HT Lot 3 : mini 5 000€ HT maxi 100 000€ HT Lot 4 : mini 10 000€ HT maxi 200 000€ HT Lot 5 : mini 4 000€ HT maxi 56 701€ HT

Suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des quatre EPCI, la communauté d'agglomération qui s'est créée regroupe près de 900 agents et près d'une quinzaine de sites d'activités, son périmètre Télécom n'est pas encore identifié avec précision.

De plus, un marché complexe, comme celui qui sera à réaliser pour répondre aux besoins de la communauté d'agglomération et éventuellement de ses communes membres si on reproduit la démarche précédente, nécessite des délais de mise en œuvre adaptés afin d'être correctement et efficacement exécuté.

Au moment de la signature des engagements du marché initial par la communauté Tarn et Dadou, il n'était pas possible d'anticiper les orientations et de connaître précisément les besoins complémentaires que la modification du périmètre intercommunal allait générer.

Il s'agit aujourd'hui de permettre aux opérateurs et prestataires de répondre dans les meilleures conditions aux nouveaux besoins de la collectivité.

Dans l'immédiat, un changement de prestataire serait coûteux et préjudiciable techniquement pour la collectivité.

Aussi, afin de laisser le temps d'appréhender au mieux les contraintes liées à l'organisation des moyens de télécommunication, il est proposé à l'assemblée d'approuver la conclusion d'avenants avec les prestataires ci-dessous, concernant tant les prolongations des délais de marchés que du périmètre d'intervention à savoir :

AVENANT	Prolongation des délais de 6 mois jusqu'au 1/02/2018 et augmentation de 20 % pour les lots 1, 3 et 5
CONDITIONS FINANCIERES	Lot 1 : + 15 000€ HT Lot 3 : + 20 000€ HT Lot 5 : + 11 340€ HT

En date du 27 avril 2017, la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion des avenants dans les conditions sus-présentées.

**Le conseil de communauté,**

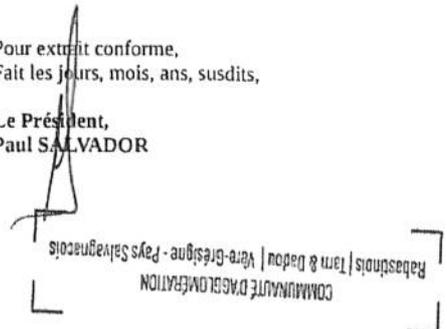
Vu le Code des marchés publics 2006 modifié notamment l'article 20,  
 Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 27 avril 2017,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- DÉCIDE d'approuver la conclusion d'avenants au marché de FOURNITURES COURANTES ET de SERVICES de téléphonie avec les attributaires selon les conditions présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer lesdits avenants au marché correspondant et tous actes afférents.

Acte rendu exécutoire  
 - après transmission en Préfecture  
 Le.....  
 - et publication du.....  
 Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
 Fait les jours, mois, ans, susdits,  
**Le Président,**  
 Paul SALLVADOR



Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-157\_2017R-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	100
-----	-----	-----

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	15
ABSENTS	15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 158\_2017

ACTES : 1.1.2

**OBJET DE LA DELIBERATION : 2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D’ACHAT À LA POMPE DE CARBURANT PAR CARTES ACCRÉDITIVES**

**Exposé des motifs :**

Le 16 mars 2017 a été lancée une consultation pour l’achat à la pompe de carburant par cartes accréditatives pour les véhicules de Tarn & Dadou. Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- nature du marché : marché de fournitures,
- procédure de passation : appel d'offres ouvert,
- forme du marché : accord cadre à bons de commande,
- durée du marché : un an reconductible deux fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de trois ans.
- marché comportant 6 lots :

Lot n° 1 : Approvisionnement en station service - Secteur de Gaillac

Lot n° 2 : Approvisionnement en station service - Secteur de Graulhet

Lot n° 3 : Approvisionnement en station service - Secteur de Rabastens

Lot n° 4 : Approvisionnement en station service - Secteur de Castelnaud de Montmiral

Lot n° 5 : Approvisionnement en GNR - secteur de Rabastens

Lot n° 6 : Approvisionnement en GNR - secteur de Castelnaud de Montmiral

Les quantités pour la durée totale du marché sont les suivantes :

Lot	Quantité	
	Minimum 1ère période	Minimum durée totale du marché
Lot 1 - Approvisionnement en station service - Secteur de Gaillac	Gasoil	85 000 Litres
	Sans Plomb	3 500 Litres
Lot 2 - Approvisionnement en station service - Secteur de Graulhet	Gasoil	50 000 Litres
	Sans Plomb	1 500 Litres
Lot 3 - Approvisionnement en station service - Secteur de Rabastens	Gasoil	35 000 Litres
	Sans Plomb	3 000 Litres
Lot 4 - Approvisionnement en station service - Secteur de Castelnaud de Montmiral	Gasoil	13 000 Litres
	Sans Plomb	300 Litres
Lot 5 - Approvisionnement en GNR - secteur de Rabastens		1 000 Litres
Lot 6 - Approvisionnement en GNR - secteur de Castelnaud de Montmiral		6 000 Litres
		255 000 Litres
		10 500 Litres
		150 000 Litres
		4 500 Litres
		105 000 Litres
		9 000 Litres
		39 000 Litres
		900 Litres
		3 000 Litres
		18 000 Litres

La date limite de réception des offres était fixée au 24 avril 2017.

Compte tenu de la fluctuation des prix du carburant, l'analyse des offres a été établie en fonction de la moyenne des prix pratiqués du 1<sup>er</sup> au 8 avril 2017. Il convient maintenant après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 mai 2017 d'attribuer le marché ainsi qu'il suit :

La commission d'appel d'offres a proposé de choisir comme attributaires de la consultation :

**Lot n°01 - Approvisionnement carburants en station service - Secteur de Gaillac :**

Société d'importation Leclerc SIPLEC SA 26 Quai Marcel Boyer BP 80008 94859 Ivry sur Seine (Leclerc Gaillac) pour une offre de base minimum TTC :

Gasoil : 101 915,00 €

Sans Plomb : 4 756,50 €

**Lot n°02 - Approvisionnement carburants en station service - Secteur de Graulhet :**

Société d'importation Leclerc SIPLEC SA 26 Quai Marcel Boyer BP 80008 94859 Ivry sur Seine (Leclerc Graulhet) pour une offre de base minimum TTC :

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-158\_2017-DE

Gasoil : 60 100,00 €

Sans Plomb : 2 038,50 €

**Lot n°03 - Approvisionnement carburants en station service - Secteur de Rabastens :**

SAS DELDOSSI RD 988 BP14 81370 ST SULPICE pour une offre de base minimum TTC :

Gasoil : 41 965,00€

Sans Plomb : 4 137,00 €

**Lot n°04 - Approvisionnement carburants en station service - Secteur de Castelnau de Montmiral :**

SAS DELDOSSI RD 988 BP14 81370 ST SULPICE pour une offre de base minimum TTC :

Gasoil : 17 277,00€

Sans Plomb : 446,70 €

**Lot n°05 - Approvisionnement en GNR – secteur de Rabastens :**

SAS DELDOSSI RD 988 BP14 81370 ST SULPICE pour une offre de base minimum TTC de 730,00 €

**Lot n°06 - Approvisionnement en GNR – secteur de Castelnau de Montmiral :**

SAS DELDOSSI RD 988 BP14 81370 ST SULPICE pour une offre de base minimum TTC de 4 380,00€

**Le Conseil de communauté,**

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics notamment l'article 4,  
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics notamment les articles 25,  
67 à 68 et 80,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 12 mai 2017,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de choisir comme attributaires de la consultation pour l'achat à la pompe de carburant par cartes accréditives pour les véhicules les sociétés désignées ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants et tous actes afférents.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacols

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-158\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
Afférents au CA En exercice Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 69  
POUVOIRS 16  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Janine RELLA à Jean-Marie NEGRE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES, à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents :** Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 159\_2017

**ACTES : 7.2.2**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 3 - PERCEPTION DE LA TAXE D’ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EN LIEU ET PLACE DU SMICTOM DE LAVOUR QUI L’A INSTAURÉ**

**Exposé des motifs :**

La communauté d’agglomération a adhéré au SMICTOM de la région de Lavour pour les communes de Couffouleux et de Giroussens.

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

SLO

D 001 20096 101 2013577 15 2013 DE

A ce titre, le SMICTOM assure le service public de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés pour les communes de Couffouleux et de Giroussens.  
Les charges de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères et autres déchets assimilés sont supportées par le SMICTOM de la Région de Lavour et à ce titre, le produit de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères doit lui être reversé.

### Le Conseil de communauté,

Vu les dispositions de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et définissant les conditions dans lesquelles un établissement de coopération intercommunale peut instituer et percevoir une taxe d'enlèvement des ordures ménagères notamment l'article 81,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération approuvés le 26 décembre 2016 notamment l'article 2.1.6 relatif à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération n°91 en date du 18 avril 2017 fixant les taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder au reversement au SMICTOM de la région de Lavour des recettes annuelles de la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) pour les communes de Giroussens et de Couffouleux suivant le projet de convention ci-annexé,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grèsgne - Pays Salvagnacais

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn &amp; Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	100
PRÉSENTS		70
POUVOIRS		15
ABSENTS		15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONSCONSEIL DE COMMUNAUTE  
SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d'Affichage

23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER**

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,**

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,**

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,**

**Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS**

N° 160\_2017

**ACTES : 7.1.4**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE CLSH RESTAURATION SCOLAIRE**

**Exposé des motifs :**

Comme indiqué lors de la présentation du Budget Primitif, l'exercice de la compétence "écoles et services périscolaires" n'étant pas encore complètement planifié, il convient afin de pouvoir



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-20 : Dépenses imprévues ( investissement )	184 458,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>184 458,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-10222-20 : F. C. T. V. A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 300,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 300,00 €</b>
R-1331-46-20 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 817,00 €
R-1331-47-20 : TRAVAUX DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 925,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>71 742,00 €</b>
D-21731-46-20 : TRAVAUX DE BATIMENTS	0,00 €	214 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21731-47-20 : TRAVAUX DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE	0,00 €	47 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-45-20 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-48-20 : EQUIPEMENT ET MOBILIER	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>302 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>184 458,00 €</b>	<b>302 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>118 042,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>118 042,00 €</b>		<b>118 042,00 €</b>

### Le Conseil de communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-11,  
Vu le budget primitif Scolaire Périscolaire CLSH Restauration Scolaire,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les ouvertures de crédits ci-dessus détaillées,
- Adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration Scolaire.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabasinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-160\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

**Date de la Convocation**

23 MAI 2017

**Date d'Affichage**

23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 161\_2017

**ACTES : 4.1.9**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 5 - ADOPTION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES**

**Exposé des motifs :**

Il appartient à chaque collectivité de fixer après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

SLO

nommés à un grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit ni de ratio plancher ni de ratio plafond entre 0 et 100 %.  
Il est proposé au conseil de communauté d'établir un taux de 100%, ce taux ayant pour conséquence que tout agent remplissant les conditions sera porté sur le tableau d'avancement, sans qu'il soit automatiquement nommé.

### Le Conseil de communauté,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 49 2ième alinéa,  
Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 29 mai 2017,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le taux de promotion pour les avancement de grades à 100 %,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
100	100	85
PRÉSENTS		70
POUVOIRS		15
ABSENTS		15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017**

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

**N° 162\_2017**

**ACTES : 7.5.2**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 6 - AVENANT À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION ET L’ASSOCIATION FA SI LA GRANDIR (GRAZAC)**

**Exposé des motifs :**

La communauté de communes du Rabastinois avait conclu une convention d’objectifs et de

financement avec l'association Fa Si La Grandir pour formaliser les modalités du partenariat entre l'association et la communauté de communes relatives au fonctionnement de la micro crèche Fa Si La Grandir sur la commune de Grazac, pour une durée de 3 ans ( juillet 2014 à juin 2017). Afin de poursuivre le soutien financier apporté à l'association, il est proposé au conseil de communauté de conclure un avenant à cette convention permettant la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

### Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération notamment l'article 2.2.4 compétences en matière d'actions sociales d'intérêt communautaire,  
Vu la convention d'objectifs et de financement conclue le 4 juillet 2014 avec l'association Fa Si La Grandir,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la communauté d'agglomération et l'association FA SI LA GRANDIR tel qu'annexé,
- autorise le Président à conclure cet avenant et à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	85
-----	-----	----

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	15
ABSENTS	15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 163\_2017

ACTES : 2.1.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 7 - POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE LA REVISION GENERALE DU PLAN D’OCCUPATION DES SOLS POUR MISE EN FORME DE PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTANS

Exposé des motifs :

La Communauté d’agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou - Vère Grésigne - Pays

Salvagnacois est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 01 janvier 2017.

La Commune de Montans était en cours de révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) pour mise en forme de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au moment du transfert de la compétence. Cette révision générale est notamment motivée par le fait que le PLU avait été annulé par le Tribunal Administratif le 6 janvier 2014.

La procédure est quasiment arrivée à son terme puisqu'il s'agit désormais d'approuver cette révision générale suite à l'enquête publique.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur le fait de poursuivre la procédure initiée par la Commune de Montans. Cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur le dossier.

**Le Conseil de communauté,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de révision générale du POS pour mise en forme de PLU engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montans en date du 27 mars 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, de la procédure de révision générale du POS pour mise en forme de PLU ;

Considérant l'état d'avancement de la procédure et les objectifs poursuivis par ce projet de révision générale ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de poursuivre la procédure de révision générale du POS pour mise en forme de PLU de la Commune de Montans,
- autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,  
**Le Président,**  
**Paul SALVADOR**  
[ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois ]

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 164\_2017

ACTES : 2.1.1

**OBJET DE LA DELIBERATION : 8 - APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR MISE EN FORME DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTANS**

**Le Conseil de communauté,**

Vu le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 et R.153-20 à

R.153.22 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montans n° 2014008 du 30 janvier 2014 prescrivant la révision générale du POS pour mise en forme de PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montans n° 20160040 du 13 juillet 2016 arrêtant la procédure de révision générale du POS pour mise en forme de PLU et validant le bilan de concertation ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de révision générale du POS pour mise en forme de PLU engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montans en date du 27 mars 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou – Vère Grésigne-Pays Salvagnacois, de la procédure de révision générale du POS pour mise en forme de PLU ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 Mai 2017, portant décision de poursuite de la procédure de révision générale du POS pour mise en forme de PLU de la commune de Montans ;

Considérant la nécessité de procéder à la révision générale du POS pour mise en forme de PLU, à la suite de l'annulation du premier PLU, approuvé le 20 octobre 2009, par le Tribunal Administratif en date du 6 janvier 2014,

Considérant l'obligation de respecter les objectifs édictés par les dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, notamment la loi portant engagement national pour l'environnement « Grenelle II » adoptée le 12 juillet 2010 qui intègre les objectifs du développement durable et les politiques d'urbanisme, d'habitat et de transport dans le PLU, en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), engagée par la communauté de communes Tarn et Dadou,

Considérant l'obligation de mise en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou modifié ainsi que celles du Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes Tarn et Dadou,

Considérant la nécessité de faire évoluer le document de planification afin de fixer le projet d'aménagement communal en cohérence avec son contexte territorial qui se traduit notamment par une augmentation très forte de sa population due à l'apport de population extérieure, le solde naturel étant toujours positif (0,8),

Considérant qu'il s'agit de doter la commune d'un document en conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur et la prise en compte notamment des lois ALUR, et de modernisation de l'Agriculture,

Considérant la poursuite des objectifs et orientations stratégiques communaux, à savoir :

- La maîtrise de l'évolution de l'urbanisation par une planification et requalification de l'affectation des sols autour des équipements existants,
- La préservation et l'amélioration du cadre de vie par une gestion de l'espace réfléchie et maîtrisée,
- La réduction de la consommation des sols pour préserver les espaces agricoles et

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170529-164\_2017-DE

naturels,

- La mise en œuvre d'objectifs prioritaires, notamment en termes de mixité sociale, de remembrement urbain, de densité et de qualité des formes urbaines,

Considérant que le projet de révision générale a été notifié avant ouverture de l'enquête publique à Le Préfet du Tarn, le Directeur de la Direction Départementale du Tarn, la Présidente du Conseil Régional de la région Occitanie, le Président du Conseil Départemental du Tarn, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de la Chambre des Métiers, le Président de l'EPCI, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Service Départemental Architecture et Patrimoine, l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, les Maires des communes de Gaillac, Brens, Técou, Peyrole, Parisot, Lisle-sur-Tarn et Loupiac.

Considérant que les personnes publiques associées et le commissaire enquêteur qui se sont exprimés ont émis un avis favorable,

Considérant les compléments apportés au projet suite à l'enquête publique et à la consultation des personnes publiques associées,

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la révision générale du POS pour mise en forme de PLU de la Commune de Montans telle que prévue en annexe ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Montans pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- dit que le dossier pourra être consulté dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et à la mairie de Montans ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultants de la révision générale du POS pour mise en forme de PLU de la commune de Montans seront exécutoires dans les conditions définies aux articles L.153-25 et L.153-26 du Code de l'Urbanisme.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-164\_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents au CA En exercice Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	85
PRÉSENTS		70
POUVOIRS		15
ABSENTS		15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d'Affichage  
23 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 165\_2017

ACTES : 2.1.1

**OBJET DE LA DELIBERATION : 9- POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PARISOT**

**Exposé des motifs :**

La Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 01 janvier 2017.

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

SLO

La commune de Parisot était en cours de modification de son PLU au moment du transfert de la compétence. Cette modification est notamment motivée par la nécessité d'adapter le PLU, et notamment le règlement écrit, aux projets en cours et aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

La procédure est quasiment arrivée à son terme. Il s'agit d'approuver cette modification, suite à l'enquête publique réalisée du 5 janvier au 4 février 2017 et à la réception des conclusions du commissaire-enquêteur.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le fait de poursuivre la procédure initiée par la commune de Parisot. Cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur le dossier.

### Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal de Parisot en date du 2 mai 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, de la procédure en cours de modification du PLU de la commune de Parisot ;

Considérant que le projet de modification du PLU a pour objet de :

- permettre le projet de lotissement communal sur les bases de l'étude d'aménagement réalisée par le cabinet OPALE (adapter le document graphique, le règlement écrit et les OAP),
- permettre le développement des constructions et aménagements de loisirs sur la zone NL au Bosc del Naï (modification du règlement écrit),
- adapter le règlement écrit aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires,

Considérant l'état d'avancement de la procédure et les objectifs poursuivis par ce projet de modification,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de poursuivre la procédure de modification en cours du PLU de la commune de Parisot,
- autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>Afférents</u>	<u>En</u>	<u>Qui ont pris</u>
<u>au CA</u>	<u>exercice</u>	<u>part à la</u>
		<u>DÉLIBÉRATION</u>

100	100	85
-----	-----	----

PRÉSENTS	70
POUVOIRS	15
ABSENTS	15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 166\_2017

ACTES : 2.1.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 10 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA COMMUNE DE PARISOT

Le Conseil de communauté,

Vu le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 et R.153-20 à R.153.22 ;

Vu le PLU de la commune de Parisot approuvé par délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2012 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 20 septembre 2016 par lequel le Maire de Parisot engage la modification du PLU ;

Vu l'arrêté municipal en date du 12 décembre 2016, signé par le Troisième adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, portant organisation de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Parisot, laquelle s'est déroulée du 5 janvier au 4 février 2017 inclus ;

Vu les observations consignées au procès-verbal de synthèse établi par Monsieur le Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique ;

Vu le rapport du Commissaire enquêteur établi à l'issue de l'enquête publique ;

Vu les conclusions motivées du Commissaire enquêteur à l'issue desquelles il émet un avis favorable sans réserve au projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Parisot ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunal peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal de Parisot en date du 2 mai 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois de la procédure en cours de modification du PLU de la commune de Parisot ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 mai 2017 portant décision de poursuite de la procédure en cours de modification du PLU de la commune de Parisot ;

Considérant qu'afin d'adapter le document d'urbanisme aux évolutions constatées sur la commune et d'apporter certaines mises à jour, la commune a décidé d'engager une procédure de modification du PLU conformément à l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du document en vigueur ;

Considérant que cette modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ni n'est de nature à induire de graves risques de nuisance ;

Considérant que le projet modification du PLU porte sur les points suivants :

- permettre le projet de lotissement communal sur les bases de l'étude d'aménagement réalisée par le cabinet OPALE (adapter le document graphique, le règlement écrit et les OAP),
- permettre le développement des constructions et aménagements de loisirs sur la zone NL au Bosc del Naï (modification du règlement écrit),
- adapter le règlement écrit aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires (remplacer les notions de SHON et SHOB par les surfaces de plancher, supprimer la notion de COS, prendre en compte les dispositions de la Loi MACRON concernant les habitations

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

et annexes en zone A, assouplir les règles d'implantations des annexes en zone C qui concerne les limites séparatives en zone U),

Considérant que le projet de modification a été notifié avant ouverture de l'enquête publique au Préfet du Tarn, au Directeur de la DDT du Tarn, à la Présidente du Conseil Régional de la région Occitanie, au Président du Conseil Départemental du Tarn, au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au Président de la Chambre d'Agriculture, au Président de la Chambre des Métiers, au Président de l'EPCI, au SDIS, au Directeur du CAUE, au Président du SDET, au Directeur du CRPF, au Directeur de l'INAO,

Considérant les avis favorables de la CDPENAF en date du 19 décembre 2016, du Conseil Régional de la région Occitanie en date du 28 novembre 2016, du Conseil Départemental du Tarn en date du 21 novembre 2016, de l'INAO en date du 18 novembre 2016, du SDET en date du 7 novembre 2016, du CAUE en date du 18 octobre 2016,

Considérant les avis favorables avec prescriptions du Pays VGBVD en date du 13 décembre 2016, de la Chambre d'agriculture en date du 18 novembre 2016, du SDIS en date du 4 octobre 2016,

Considérant qu'une modification mineure du document graphique a été approuvée par le Maire, notée sur le registre d'enquête publique, pour que la parcelle cadastrée AA353, propriété communale, coïncide exactement à la zone AUL afin de pouvoir positionner au mieux le projet de construction de la future église et qu'une modification mineure des orientations d'aménagement a été approuvée par Monsieur le Maire afin de prendre en compte le nouveau tracé de la voirie à mettre en place sur le projet de lotissement communal,

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la modification du PLU de la commune de Parisot telle que prévue en annexe ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Parisot pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- dit que le dossier pourra être consulté dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération du Rabastinois , Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et à la mairie de Parisot ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultants de la modification du PLU de la commune de Parisot seront exécutoires dans les conditions définies aux articles L.153-25 et L.153-26 du Code de l'Urbanisme.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,  
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-166\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents** **En** **Qui ont pris**  
**au CA** **exercice** **part à la**  
**DÉLIBÉRATION**

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

#### **Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 167\_2017

#### **ACTES : 2.1.1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 11- POURSUITE DES PROCÉDURES DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D’URBANISME ET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE (4ÈME) DE LA COMMUNE DE GRAULHET**

#### **Exposé des motifs :**

La Communauté d’agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays

Salvagnacois est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 01 janvier 2017.

La commune de Graulhet était en cours de révision de son PLU au moment du transfert de la compétence.

Le diagnostic a été réalisé en 2015 et le PADD a été débattu en conseil municipal le 15 décembre 2016.

Concernant la modification simplifiée (4ème), la modification simplifiée a été prescrite par délibération du conseil municipal de Graulhet le 27 octobre 2016, la concertation s'est déroulée du 14/11/2016 au 15/12/2016 et il y a lieu maintenant de finaliser la procédure.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le fait de poursuivre les procédures initiées par la commune de Graulhet. Cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur les dossiers.

### **Le Conseil de communauté,**

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal de Graulhet en date du 30 mars 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, des deux procédures en cours soit la révision générale et la modification simplifiée de la commune de Graulhet ;

Considérant que le projet de révision générale a pour objectifs de :

- **Mettre en œuvre les dispositions des lois en vigueur** notamment les lois Grenelle, la loi d'Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové (ALUR) et Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF),
- **Prendre en compte les enjeux intercommunaux** notamment déclinés dans le Programme Local de l'Habitat, la stratégie de développement économique et le Plan Climat Énergie Territorial, en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou qui affirme fortement la place de l'axe structurant Gaillac – Graulhet,
- **Préserver les espaces naturels et agricoles**, notamment à proximité des sites de loisir nature comme le lac de Nabeillou, tout en réaffirmant la place des hameaux,
- **Renforcer l'identité du territoire et l'attractivité du centre-ville** en matière de qualité du cadre de vie, des entrées de ville, de l'habitat, des activités économiques, des déplacements, notamment en poursuivant le projet de redynamisation du quartier Pannessac,
- **Valoriser le potentiel économique de Graulhet et promouvoir la production, la rénovation, la réhabilitation d'espaces dédiés aux activités économiques**, permettre la réappropriation d'espaces ou de bâtiments désaffectés, et plus particulièrement des friches industrielles,

- **Structurer les déplacements doux** autour d'un axe principal de bord de rivière, la promenade des berges du Dadou, et progressivement irriguer tous les espaces en partant des plus denses, notamment pour permettre l'accès facilité aux équipements publics culturels et sportifs de centre-ville : stade Pelissou, Mediathèque M. Yourcenar, Cinéma Vertigo, centre social, Mairie ...
- **Créer les conditions des mixités, sociale et d'usage, dans les espaces urbains, accueillir de nouveaux habitants et ainsi développer la population en corrélation avec la capacité d'accueil des services publics**, contribuer au développement d'un lycée d'enseignement général avec l'État et le Conseil régional, et accompagner la relocalisation du Centre de Secours des Pompiers sur le site de la Bressolle,
- **Promouvoir la production, la rénovation, la réhabilitation d'un habitat durable**, notamment sur le quartier de Crins en partenariat avec Tarn & Dadou et Tarn-Habitat
- **Contribuer à l'optimisation, notamment financière, des équipements publics et réseaux existants**, notamment le réseau d'eau potable et d'assainissement avec la régie Municipale de Graulhet et son partenaire l'Institution des Eaux de la Montagne Noire,
- **Donner à la rivière Dadou et à ses abords toute sa place**, notamment dans sa traversée du centre-ville et aux abords de la plaine de Millet.

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU (4ème) doit :

- **Améliorer** la vocation d'accueil de la zone 1AUX et notamment dans le domaine commercial,
- **Faciliter** l'évolution des activités de commerces avec une recherche de visibilité dans le secteur 1AUXa situé en bord de RD631

Considérant l'état d'avancement des dites procédures et de leurs objectifs poursuivis,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de poursuivre les procédures de révision générale et de modification simplifiée (4ème) en cours du PLU de la commune de Graulhet,
- autorise le Président à signer toute pièce et de prendre toute mesure se rapportant à ces dossiers.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-167\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents** **En** **Qui ont pris**  
**au CA** **exercice** **part à la**  
**DÉLIBÉRATION**

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

**Date de la Convocation**

23 MAI 2017

**Date d'Affichage**

23 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 168\_2017

**ACTES : 2.1.1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 12 - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE (4ÈME) DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRAULHET**

**Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 et R.153-20 à R.153.22 ;

Vu le Plan local d'urbanisme communal approuvé par délibération du 28 mai 2004 , révisé (de manière simplifiée) le 06/06/2007, modifié le 06/06/2007, révisé (de manière simplifiée) le 07/02/2008, modifié le 07/02/2008, révisé (de manière simplifiée) le 24/09/2010, modifié le 20/04/2011, modifié le 16/06/2011, révisé (de manière simplifiée) le 22/09/2011, modifié (de manière simplifiée) le 29/03/2012, modifié le 13/12/2012, modifié (de manière simplifiée) le 26/09/2013, modifié le 12/12/2013 et modifié (de manière simplifiée) le 24/04/2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision générale du document d'urbanisme en date du 18 décembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal prescrivant la modification simplifiée (4ème) du PLU en date du 27 octobre 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal de Graulhet en date du 30 mars 2017, exprimant son accord pour l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois / Tarn et Dadou / Vère Grésigne-Pays Salvagnacois, de la procédure en cours de modification simplifiée (4ème) du PLU de la commune de Graulhet ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du xxxxx [delib précédente], portant décision de la poursuite de la procédure en cours révision générale du PLU de la commune de Graulhet ;

Considérant que cette modification simplifiée ne porte pas atteinte à l'économie générale du document en vigueur.

Considérant que cette modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ni n'est de nature à induire de graves risques de nuisance.

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU (4ème) doit :

- **Améliorer** la vocation d'accueil de la zone 1AUX et notamment dans le domaine commercial,
- **Faciliter** l'évolution des activités de commerces avec une recherche de visibilité dans le secteur 1AUXa situé en bord de RD631

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée dans le registre de concertation ouvert au public du 14/11/2016 au 15/12/2016,

Considérant que la commune de Graulhet a engagé et terminé la concertation du public et qu'il y a lieu de finaliser maintenant la procédure,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la modification simplifiée (4ème) du PLU de la commune de Graulhet telle que prévue en annexe ;

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-168 2017-DE

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles ~~R.153-20~~ et ~~R.153-21~~ du Code de l'Urbanisme d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Graulhet pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- dit que le dossier pourra être consulté dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et à la mairie de Graulhet ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultants de la modification simplifiée du PLU de la commune de Graulhet seront exécutoires dans les conditions définies aux articles L.153-25 et L.153-26 du Code de l'Urbanisme.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,**  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-168\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100	100	85
PRÉSENTS		70
POUVOIRS		15
ABSENTS		15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 169\_2017

**ACTES : 2.1.1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 13 - POURSUITE DE LA PROCEDURE DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE QUI SERA MISE EN FORME DE PLAN LOCAL D’URBANISME DE LABESSIERE-CANDEIL**

**Exposé des motifs :**

La Communauté d’agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou - Vère Grésigne Pays Salvagnacois est compétente en matière d’élaboration des documents d’urbanisme depuis le

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170529-169\_2017-DE

1<sup>er</sup> janvier 2017.

La commune de Labessière-Candeil était en cours de révision de la carte communale pour mise en forme de plan local d'urbanisme au moment du transfert de la compétence. Cette révision est notamment motivée par le fait que la carte communale date de 2006. Ce nouveau document d'urbanisme précisera le droit des sols et jouera dorénavant le rôle de véritable plan d'urbanisme en s'appuyant sur un projet communal.

La procédure est quasiment arrivée à son terme ; il ne reste plus que l'enquête publique à faire. L'assemblée est invitée à se prononcer sur le fait de poursuivre la procédure initiée par la commune de Labessière-Candeil. Cela entraîne la prise en charge d'une partie des dépenses restant à payer aux prestataires intervenus sur le dossier.

### Le Conseil de communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunal peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever une procédure de modification du plan local d'urbanisme engagée avant la date de transfert de compétence ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal de Labessière-Candeil en date du 22 février 2017 exprimant son accord pour la poursuite de la procédure de révision de la carte communale pour transformation en Plan Local d'Urbanisme par la Communauté d'agglomération du Rabastinois – Tarn et Dadou – Vère Grésigne Pays Salvagnacois ;

Considérant que le projet de révision de la carte communale qui sera mise en forme de Plan Local d'Urbanisme a pour but de :

- Conforter le poids démographique du bourg et maîtriser le développement des hameaux,
- Permettre le maintien et le développement des activités économiques tout en limitant les nuisances et les risques,
- Préserver le cadre de vie des habitants (environnement, paysage et patrimoine),
- Maîtriser au mieux l'urbanisme.

Considérant l'état d'avancement de la procédure et les objectifs poursuivis,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de poursuivre la procédure de révision de la carte communale pour transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Labessière-Candeil,
- et autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017

Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 170\_2017

**ACTES : 2.1.1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 14 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAGRAVE**

**Exposé des motifs :**

La Communauté d’agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est compétente en matière d’élaboration des documents d’urbanisme depuis le

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-170\_2017-DE

01 janvier 2017.

La commune de Lagrave projette de lancer une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le fait de lancer la procédure souhaitée par la commune de Lagrave.

### **Le Conseil de communauté,**

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lagrave en date du 5 avril 2017, exprimant son accord pour le lancement, la poursuite et l'achèvement par la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, de la procédure en cours de modification simplifiée du PLU de la commune de Lagrave ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU a pour objet essentiel de permettre la réalisation d'un lotissement dans la zone dite « du grand champ » en simplifiant la desserte viaire dans la zone UA1 et en simplifiant la répartition géographique de la programmation en matière de logements, elle répond à un objectif final d'aménagement du lotissement tel qu'il est envisagé par la commune,

Considérant les objectifs poursuivis par ce projet de modification,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de lancer la procédure simplifiée de modification du PLU de la commune de Lagrave,
- autorise le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Tècou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER**

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,**

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,**

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,**

**Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS**

**N° 171\_2017**

**ACTES : 2.1.1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 15 - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE SAINT-GAUZENS**

**Exposé des motifs :**

La Communauté d’agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est compétente en matière d’élaboration des documents d’urbanisme depuis le 01 janvier 2017.

Envoyé en préfecture le 20/06/2017

Reçu en préfecture le 20/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-171\_2017-DE

Le PLU de la commune de Saint-Gauzens a été approuvé le 18 février 2014 et une modification est demandée notamment pour que la zone AU0 puisse être ouverte à l'urbanisation au vu du commencement des travaux du réseau d'assainissement collectif du secteur du Bourg. La date prévue d'achèvement interviendra au cours du dernier trimestre de 2017.

Selon le rapport de présentation et le PADD du PLU de Saint-Gauzens, l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 est liée à l'obligation de réaliser un réseau d'assainissement collectif.

L'objet de la modification n°1 porte sur :

- l'ouverture à l'urbanisation des zones sises « Moulin de Saint-Gauzens et Plaine de Lans », actuellement zonées en AU0.
- la modification du zonage de la zone AU0 sise « Plaine de Lans »,
- la correction d'une erreur matérielle sur un terrain sis à « La Baillé »,

Conformément à l'article L153-38 du code de l'urbanisme, une délibération motivée doit justifier :

- 1) l'ouverture de cette zone au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées,
- 2) la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Cette procédure doit être acceptée par le Conseil de communauté pour pouvoir être engagée par la commune.

Le Conseil de communauté est invité à se prononcer sur le projet de modification N°1 du PLU de la commune de SAINT-GAUZENS. Cela entraîne la prise en charge des dépenses à payer aux prestataires qui interviendront sur ce dossier.

#### **Le Conseil de communauté,**

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et notamment l'article 6.1.2 relatif au plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Gauzens en date du 11 Avril 2017, exprimant son accord pour le lancement, la poursuite et l'achèvement, par la Communauté d'agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, de la procédure de modification du PLU de SAINT-GAUZENS ;

Considérant que le projet de modification du PLU a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation des zones sises « Moulin de Saint-Gauzens et Plaine de Lans », actuellement zonées en AU0.
- la modification du zonage de la zone AU0 sise « Plaine de Lans »,
- la correction d'une erreur matérielle sur un terrain sis à « La Baillé »,

Considérant les objectifs poursuivis par ce projet de modification ;

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de lancer la procédure de modification N° 1 du PLU de la commune de Saint-Gauzens
- autorise le président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,

Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 172\_2017

**ACTES : 8.7.2**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 16 - APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT À LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET DU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE LA NAVETTE GRAULHÉTOISE**

Exposé des motifs :

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

SLO

La Société Publique Locale, la SPL «D'un point à l'autre» est issue de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales, et son capital est détenu à 100% par les collectivités territoriales. Son activité consiste en la gestion et l'exploitation des services de transport, ainsi qu'en leur développement dans le cadre des compétences attribuées aux collectivités locales actionnaires.

La convention de délégation de compétence en matière d'organisation du transport d'intérêt local entre le département et l'ex communauté de communes Tarn et Dadou du 08 avril 2015 lui a conféré le statut d'Autorité Organisatrice de second rang.

Par le contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport à la demande de la communauté de l'ex communes Tarn et Dadou, passé en 2015 entre la communauté de communes Tarn et Dadou et la SPL, celle-ci s'est vue confier l'exploitation du service de transport à la demande sur son territoire.

La communauté d'agglomération, de par la fusion des communautés de communes de Tarn et Dadou, du Rabastinois et de Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est devenue actionnaire de la SPL, en lieu et place des sus nommées.

Ainsi, la SPL « d'un point à l'autre », Société Publique Locale au capital social de 749 650,00 euros, s'est vue confier, à partir du 01 janvier 2017, l'exploitation :

- du service de Transport à la Demande assuré précédemment par, « la régie intercommunale de transport minicar » en service sur le Salvagnacois et dissoute le 20 décembre 2016,
- du service de transport urbain sur la commune de Graulhet, qui était assurée par une régie communale,

La SPL exploite ainsi, en plus des services déjà réalisés sur le ressort territorial, depuis le 01 janvier 2017 le réseau de :

- Transport à la demande, étendu aux communes de l'ex Pays Salvagnacois (Salvaganc, la Sauzière Saint Jean, Montdurausse, Saint Urcisse, Montgaillard, Beauvais sur Tescou, Tauriac et Montvalen) et à la commune de Cahuzac-sur-Vère pour un prix forfaitaire de 72 € HT la 1/2 journée,
- Transport urbain : la navette Graulhetoise, pour un coût annuel de 59 000 € HT.

Dans le cadre d'une harmonisation et d'une meilleure desserte du territoire de l'agglomération, il est donc proposé :

- d'établir un avenant « extension du périmètre géographique » au contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport à la demande de la communauté d'agglomération,
- de mettre en place un contrat d'obligation de service public pour assurer la gestion et l'exploitation du réseau de la navette graulhetoise.

Les conditions et la tarification proposées sont présentées dans les annexes ci-jointes.

#### **Le Conseil de communauté ,**

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération et approbation des statuts,  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération et les compétences obligatoires et particulièrement l'article 6-1-2 traitant de la mobilité,  
Vu les articles L5216-5 du CGCT et L1221-1 du Code des transports, la Communauté d'agglomération acquière la compétence mobilité,  
Vu l'article L 1231-2 du Code des Transports, la communauté d'agglomération qui est devenue autorité organisatrice de la mobilité peut organiser à l'intérieur de son ressort territorial des services de transport non urbain type transport à la demande.

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-172\_2017-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve :
  - l'avenant au contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport à la demande de la communauté d'agglomération jusqu'au 31 août 2022,
  - le contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau de la navette Graulhéroise jusqu'au 31 août 2022,
- autorise le Président à signer les contrats d'obligation et tout document relatif aux modalités d'exécution de la gestion et de l'exploitation des réseaux concernés.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget « mobilité » 2017.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait/conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,  
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dordogne | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-172\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents**    **En**    **Qui ont pris**  
**au CA**    **exercice**    **part à la**  
**DÉLIBÉRATION**

100    100    85

PRÉSENTS    70  
POUVOIRS    15  
ABSENTS    15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 173\_2017

ACTES : 8.7.2

**OBJET DE LA DELIBERATION : 17- APPROBATION DU RÈGLEMENT D’ACCÈS À BORD DES RÉSEAUX URBAINS DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION**

**Exposé des motifs :**

Le règlement d’accès à bord des réseaux urbains de la communauté d’agglomération fixe les règles qui s’appliquent aux personnes circulant sur les réseaux urbains de la communauté

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 081-200066124-20170529-173\_2017-DE

d'agglomération et notamment les règles concourant à la sécurité des personnes et des biens.

Le réseau urbain est constitué par les lignes de transport urbain de l'agglomération confiées à l'exploitant la SPL « d'un point à l'autre » transport à savoir :

- le réseau urbain de Gaillac, nommé « la navette »,
- le réseau urbain de Graulhet, nommé « la navette Graulhéroise »,
- le réseau urbain de Rabastens-Couffouleux, nommé « le Passe Pont ».

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le règlement d'accès à bord des réseaux urbains de la communauté d'agglomération et de définir le 01 juin comme date d'application de ce règlement.

#### Le Conseil de communauté :

Vu l'article L 5216 du code général des collectivités locales,  
Vu les articles L 1221-1 et L 1231-2 du code des transports,  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération issus de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 et particulièrement l'article 6.1.2 qui prévoit qu'en matière d'aménagement de l'espace communautaire la communauté est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code,

Considérant l'avis de la commission aménagement du 25 avril 2017,

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement d'accès à bord des réseaux urbains de la communauté d'agglomération tel qu'annexé,
- définit le 01 juin 2017 comme date d'application de ce règlement.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Torn & Dadou | Vère-Grégoire - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

**N° 174\_2017**

**ACTES : 7.8**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 18- MODIFICATION DU « FONDS DE CONCOURS TEPCV – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS »**

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté de communes ex Tarn & Dadou avait programmé une action en faveur de l’amélioration de l’efficacité énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux.

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

SLO

Lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv) l'ex Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire.

A ce titre, une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier a été signée le 9 septembre 2015 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Un avenant à cette convention, portant extension du programme d'actions et, par anticipation, du périmètre de mise en œuvre à l'échelle de la nouvelle agglomération a par ailleurs été signé le 11 octobre 2016.

Ces conventions permettent à la collectivité de bénéficier de deux enveloppes financières de 500 000 € et 1 500 000 €. Ces enveloppes seront notamment destinées au cofinancement de l'action en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Un premier fonds de concours TEPcv dédié à la rénovation énergétique de bâtiments publics communaux avait été créé, par délibération du 26 novembre 2015, à l'échelle d'ex Tarn & Dadou.

Dans ce cadre, la présente délibération vise à modifier **le règlement d'intervention du fonds de concours spécifique aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics communaux** afin de l'étendre au périmètre de la nouvelle agglomération.

#### **Les règles de financement :**

- Les aides accordées à une commune dans le cadre d'un fonds de concours ne peuvent excéder la part de financement assurée par ladite commune.
- Pour ces différents travaux, le taux maximum d'aides ne pourra excéder 70 % du montant hors taxe.

#### **Éligibilité des dossiers**

Seuls les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics répondant aux critères fixés par le règlement d'intervention ci-annexé, ainsi que ceux de la Région Occitanie, seront éligibles. Le dossier de demande de subvention devra comprendre l'ensemble des pièces constitutives du dossier transmis à la Région, et l'avis favorable ou la notification d'aide de la Région.

Les « Fonds de concours TEPcv – rénovation énergétique des bâtiments publics » seront attribués par ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite de l'enveloppe définie.

La commission aménagement sera chargée de l'examen des dossiers et le Bureau validera le financement.

#### **Le conseil de communauté,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5214-16, L5216-5  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.1 compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,  
Vu la délibération de l'ex Communauté de communes Tarn et Dadou du 13 décembre 2016 relative à l'instauration du fonds de concours rénovation énergétique des bâtiments publics,  
Vu la convention TEPcv du 9 septembre 2015 et ses deux avenants du 11 octobre 2016 et du 5 mai 2017,

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-174\_2017-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'instaurer, pour les communes membres de la communauté d'agglomération, un fonds de concours spécifique de rénovation énergétique des bâtiments publics, dans le cadre du Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte,

- approuve le règlement du fonds de concours spécifique de rénovation énergétique des bâtiments publics annexé,

- donne mandat au Président pour suivre et mettre en œuvre le fonds de concours spécifique de rénovation énergétique des bâtiments publics de la Communauté d'Agglomération.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

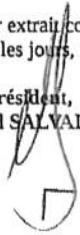
**Le Président,**

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

**le Président,**

**Paul SALVADOR**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-174\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 175\_2017

ACTES : 7.8

**OBJET DE LA DELIBERATION : 19 - MODIFICATION DU « FONDS DE CONCOURS  
TEPCV – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX »**

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté de communes ex Tarn & Dadou avait programmé une action en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux.

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

SLO

DE 084 200759124 2017 (TEPcv) 2017 DE

Lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv), l'ex Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire.

A ce titre, une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier a été signée le 9 septembre 2015 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Un avenant à cette convention, portant extension du programme d'actions et, par anticipation, du périmètre de mise en œuvre à l'échelle de la nouvelle agglomération a par ailleurs été signé le 11 octobre 2016.

Ces conventions permettent à la collectivité de bénéficier de deux enveloppes financières de 500 000 € et 1 500 000 €. Ces enveloppes seront notamment destinées au cofinancement de l'action en faveur de la rénovation énergétique des logements communaux.

Un premier fonds de concours TEPcv dédié à la rénovation énergétique des logements communaux avait été créé, par délibération du 13 décembre 2016, à l'échelle d'ex Tarn & Dadou.

Dans ce cadre, la présente délibération vise à modifier **le règlement d'intervention du fonds de concours spécifique aux travaux de rénovation énergétique des logements communaux** afin de l'étendre au périmètre de la nouvelle agglomération.

#### **Les règles de financement :**

- Les aides accordées à une commune dans le cadre d'un fonds de concours ne peuvent excéder la part de financement assurée par ladite commune.
- Pour ces différents travaux, le taux maximum d'aides ne pourra excéder 80 % du montant hors taxe.
- Cette aide est plafonnée à 12 000 € par logement.

#### **Éligibilité des dossiers**

Seuls les travaux de rénovation énergétique de logements communaux répondant aux critères fixés par le règlement d'intervention ci-annexé seront éligibles.

Le dossier de demande de subvention devra comprendre l'ensemble des pièces exigées par le règlement d'intervention ci-annexé.

Les « Fonds de concours TEPcv – rénovation énergétique des logements communaux » attribués par ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite de l'enveloppe définie.

La commission aménagement sera chargée de l'examen des dossiers et le Bureau validera le financement.

#### **Le Conseil de communauté,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5214-16, L5216-5,  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.1 compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,  
Vu la délibération de l'ex Communauté de communes Tarn et Dadou du 13 décembre 2016 relative à l'instauration du fonds de concours rénovation logements communaux,  
Vu la convention TEPcv du 9 septembre 2015 et ses deux avenants du 11 octobre 2016 et du 5 mai 2017,

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-175\_2017-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'instaurer, pour les communes membres de la Communauté d'agglomération, un fonds de concours spécifique de rénovation énergétique des logements communaux, dans le cadre du Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte,

- approuve le règlement du fonds de concours spécifique de rénovation énergétique des logements communaux annexé ,

- donne mandat au Président pour suivre et mettre en œuvre le fonds de concours spécifique de rénovation énergétique des logements communaux de la Communauté d'Agglomération.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,  
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-175\_2017-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents** **En** **Qui ont pris**  
**au CA** **exercice** **part à la**  
**DÉLIBÉRATION**

100	100	85
PRÉSENTS		70
POUVOIRS		15
ABSENTS		15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d'Affichage  
23 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER**

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,**

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,**

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,**

**Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS**

**N° 176\_2017**

**ACTES : 7.8**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 20 - Modification du « fonds de concours TEPcv – Eclairage public durable »**

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté de communes ex Tarn & Dadou avait programmé une action en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux.

Lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv), l'ex Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire.

A ce titre, une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier a été signée le 9 septembre 2015 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Un avenant à cette convention, portant extension du programme d'actions et, par anticipation, du périmètre de mise en œuvre à l'échelle de la nouvelle agglomération a par ailleurs été signé le 11 octobre 2016.

Ces conventions permettent à la collectivité de bénéficier de deux enveloppes financières de 500 000 € et 1 500 000 €. Ces enveloppes seront notamment destinées au cofinancement de l'action en faveur d'un éclairage public durable.

Un premier fonds de concours TEPcv dédié à l'éclairage public durable avait été créé, par délibération du 2 novembre 2016, à l'échelle d'ex Tarn & Dadou.

Dans ce cadre, la présente délibération vise à modifier **le règlement d'intervention du fonds de concours spécifique à l'éclairage public durable afin de l'étendre au périmètre de la nouvelle agglomération.**

#### **Les règles de financement :**

- Les aides accordées à une commune dans le cadre d'un fonds de concours ne peuvent excéder la part de financement assurée par ladite commune.
- Pour ces différents travaux, le taux maximum d'aides ne pourra excéder 80 % du montant hors taxe.

#### **Éligibilité des dossiers**

Seuls les travaux de rénovation énergétique basse consommation d'éclairage public entraînant un gain énergétique minimal de 50 % et les travaux d'éclairage public basse consommation présentant un caractère innovant seront éligibles (prise en compte d'un nombre maximum de points lumineux finançables par commune)

Le dossier de demande de subvention devra comprendre l'ensemble des pièces exigées par le règlement d'intervention ci-annexé.

Les « Fonds de concours TEPcv – éclairage public durable » seront attribués par ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite de l'enveloppe définie.

La commission aménagement sera chargée de l'examen des dossiers et le Bureau validera le financement.

#### **Le Conseil de communauté,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5214-16, L5216-5,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.1 compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délibération de l'ex Communauté de communes Tarn et Dadou du 13 décembre 2016 relative à l'instauration du fonds de concours éclairage publics,

Vu la convention TEPcv du 9 septembre 2015 et ses deux avenants du 11 octobre 2016 et du 5 mai 2017,

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-176\_2017-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'instaurer, pour les communes membres de la Communauté d'agglomération, un fonds de concours spécifique à l'éclairage public durable, dans le cadre du Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte,
- approuve le règlement du fonds de concours spécifique à l'éclairage public durable annexé,
- donne mandat au Président pour suivre et mettre en œuvre le fonds de concours spécifique à l'éclairage public durable de la Communauté d'Agglomération.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,**

**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | L'n & Darou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-176\_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d'Affichage  
23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 177\_2017

ACTES : 7.8

OBJET DE LA DELIBERATION : 21- INSTAURATION DU « FONDS DE CONCOURS TEPCV – DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) »

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté de communes ex Tarn & Dadou avait programmé une action en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des

bâtiments publics communaux et intercommunaux.

Lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv), l'ex Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire.

A ce titre, une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier a été signée le 9 septembre 2015 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Un avenant à cette convention, portant extension du programme d'actions et, par anticipation, du périmètre de mise en œuvre à l'échelle de la nouvelle agglomération a par ailleurs été signé le 11 octobre 2016.

Ces conventions permettent à la collectivité de bénéficier de deux enveloppes financières de 500 000 € et 1 500 000 €. Ces enveloppes seront notamment destinées au cofinancement de l'action en faveur du développement des énergies renouvelables (EnR).

Dans ce cadre, la présente délibération vise à instaurer **un fonds de concours spécifique au développement des énergies renouvelables** communales, **en autoconsommation**.

#### **Les règles de financement :**

- Les aides accordées à une commune dans le cadre d'un fonds de concours ne peuvent excéder la part de financement assurée par ladite commune (soit une aide maximum de 50 % du reste à charge HT),
- Le taux maximum d'aides ne pourra excéder 70 % du montant hors taxe,
- Pour les études de faisabilité d'implantation photovoltaïque en autoconsommation cette aide est plafonnée à 500 €.
- Pour les travaux d'installation photovoltaïque en autoconsommation, le plafond des travaux subventionnables est limité à une installation de 3 kWc, quelque soit la puissance réellement installée (kWc). Ce calcul intègre les équipements nécessaires à l'autoconsommation ainsi que l'écran pédagogique.

#### **Éligibilité des dossiers**

Seuls les études et travaux d'installation photovoltaïque présentant un taux d'autoconsommation minimal de 50 % seront éligibles, comme définit dans le règlement d'intervention ci-annexé.

Le dossier de demande de subvention devra comprendre l'ensemble des pièces exigées par ledit règlement d'intervention.

Les « Fonds de concours TEPcv – développement des énergies renouvelables » seront attribués par ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite de l'enveloppe définie.

La commission aménagement sera chargée de l'examen des dossiers et le Bureau validera le financement.

#### **Le Conseil de communauté,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5214-16, L5216-5,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.1 compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la convention TEPcv du 9 septembre 2015 et ses deux avenants du 11 octobre 2016 et du 5 mai 2017,

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100	100	85
PRÉSENTS		70
POUVOIRS		15
ABSENTS		15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 178\_2017

**ACTES : 7.5.1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 22 - CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT ADEME (INTERVENTION MISSION DU CONSEILLER SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION ET PRIORISATION DES MISSIONS)**

**Exposé des motifs :**

Par délibération du 12 mai 2015, et décision de bureau du 3 juillet 2015, l'ex communauté de communes Tarn et Dadou a validé la mise en œuvre d'une mission de Conseil en Energie Partagé

Envoyé en préfecture le 15/06/2017

Reçu en préfecture le 15/06/2017

Affiché le

SLO

13-001-201600124-20170529-170\_2017-DE

(CEP), la création d'un poste de conseiller dédié à cette mission ainsi que la signature de la charte d'accompagnement de l'ADEME relative à l'exercice de cette mission (autrement appelée convention de financement). Cette dernière a été signée et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour une durée de 40 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

La création de la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entraîne la nécessité de signer un avenant à cette convention de financement pour :

- prendre acte du portage et de la poursuite de la mission CEP par la nouvelle intercommunalité compte tenu des besoins et des enjeux en termes d'accompagnement des communes et de l'intercommunalité à la réduction des consommations énergétiques de leur patrimoine respectif,

- définir les priorités dans les actions du CEP de l'Agglomération (un poste dédié sur un équivalent temps plein) auprès des bénéficiaires, eu égard à l'extension du périmètre géographique d'intervention, de l'augmentation du nombre de communes à accompagner (63 communes au lieu de 29), et de l'accroissement du volume du patrimoine concerné à savoir par ordre de priorité :

1. Suivi des audits thermiques communes ex-CORA-CCVGPS (anticipation sur des futurs travaux potentiels),
2. Accompagnement « allégé » des communes et services aggro pour priorisation et engagement de travaux (en lien avec les financements TEPCv disponibles sur 2017-2018),
3. Poursuite élaboration-restitution bilans énergétiques communaux ex-TeD (au moins 6 communes finalisées),
4. Formation de référents communaux à l'utilisation des outils de suivi des consommations,
5. Animation et sensibilisation sur des événements ponctuels.

La durée d'exécution de la convention et le plan de financement restent identiques. La convention de financement initiale est annexée à la présente délibération. Il est précisé que l'avenant définitif sera présenté pour décision lors d'un prochain bureau.

### Le Conseil de communauté,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.1 compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la convention de financement Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie concernant le programme d'animation de conseil en énergie partagé du 1er octobre 2015,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les modifications proposées telles que présentées ci-dessus,
- autorise le Président à prendre toute mesure qui sera nécessaire pour l'exécution de ce nouveau programme d'animation et notamment la signature de l'avenant à la convention de financement ADEME pour la mise en œuvre de la mission du Conseil en Énergie Partagé à l'échelle de l'agglomération et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Taris & Dardou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DELIBERATION

100 100 85

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d'affichage

23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER**

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,**

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,**

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,**

**Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS**

**N° 179\_2017**

**ACTES : 8.8.4**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 23 - CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ : CONVENTION D'ENGAGEMENT AGGLOMÉRATION - COMMUNES (DÉFINITION DES MODALITÉS D'APPUI AUX COMMUNES DU CONSEILLER DE L'AGGLOMÉRATION)**

**Exposé des motifs :**

Par décision de bureau du 2 octobre 2015, l'ex-communauté de communes Tarn et Dadou avait instauré une convention d'engagement avec les communes pour définir les modalités

d'intervention du Conseil en Energie Partagé et formaliser les engagements de chacune des parties.

Il est proposé de reprendre ce modèle de convention pour la poursuite de la mission CEP à l'échelle de l'agglomération en y ajoutant deux éléments nouveaux, à savoir :

- Engagement de la commune signataire :
  - o Souscription à l'outil DIALEGE et mise à disposition des codes d'accès au service CEP de l'agglomération pour faciliter son travail d'analyse des consommations d'énergie,
- Engagement de la communauté d'agglomération :
  - o Etude thermique mutualisée : participation du CEP aux visites de terrain et restitution des audits énergétiques

Il est également prévu de proposer cette nouvelle convention aux communes de l'ex Communauté de communes Tarn et Dadou qui avaient déjà signées la précédente, laquelle deviendrait caduque.

**Le Conseil de communauté,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5214-16, L5216-5  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.1 compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,  
Vu la décision de Bureau de l'ex communauté de communes tarn et dadou du 2 octobre 2015 approuvant la convention d'engagement des communes,  
Vu la convention de financement Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie concernant le programme d'animation de conseil en énergie partagé en date du 1er octobre 2015,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le projet de convention d'engagement des communes tel qu'annexé,
- autorise le Président à signer les futures conventions et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,  
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 180\_2017

ACTES : 8.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 24 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL81

**Exposé des motifs :**

L'Association Départementale d'Information pour le Logement du Tarn est une association de la loi 1901, conventionnée par le Ministère du Logement. Elle est reconnue par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et codifiée au Code de la construction et de l'habitation.

Elle a été créée en 1997 à l'initiative du Conseil Général du Tarn et de l'État, les collectivités locales (Conseil Général, EPCI, communes) et les acteurs de l'habitat (UESL, bailleurs sociaux, professionnels du bâtiment et de l'immobilier, établissements financiers et banques du secteur mutualisé).

Elle a pour mission d'apporter un conseil gratuit et individualisé sur le logement et l'habitat aux ménages du département, mais aussi aux acteurs de l'habitat (collectivités locales, services sociaux, associations, acteurs économiques,...).

L'ADIL du Tarn compte aujourd'hui 5 personnes (1 Directrice, 3 juristes et 1 assistante de direction) et réalise près de 10 000 consultations par an. Elle tient deux permanences délocalisées sur les communes de Gaillac et Graulhet.

Dans le cadre des PLH de T&D et de la CORA, un conventionnement a été mis en place pour soutenir l'ADIL81 dans ses missions d'information et d'appui aux ménages sur les questions de logement et notamment sur les missions suivantes : l'accompagnement des accédants à la propriété, la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des ménages sur l'amélioration de l'habitat. Ces conventionnements ont fait l'objet du versement à l'ADIL 81 d'une subvention de fonctionnement sur la base de 0,15 € par habitant/an.

Dans le cadre de sa politique communautaire en matière d'habitat, la Communauté d'Agglomération souhaite renouveler cette convention pour la période 2017-2021. Elle entend en effet s'appuyer sur l'ADIL 81 pour informer les habitants de son territoire et les acteurs locaux, et bénéficier de son expertise pour l'accompagner dans la mise en œuvre de nouvelles actions.

Plusieurs interventions de l'ADIL sont privilégiées dans le cadre de cette convention :

- l'accompagnement des accédants à la propriété, dans le neuf et dans l'ancien, pour sécuriser leur projet,
- le renforcement de l'accompagnement sur les projets d'amélioration de l'habitat et particulièrement la rénovation énergétique,
- la sécurisation des actions des collectivités en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Pour répondre aux objectifs de la convention, l'ADIL mettra en place plusieurs outils d'information et d'accueil des ménages :

- des permanences physiques dans les lieux d'accueil les plus adaptés sur le territoire (à raison de 48 demi-journées de permanences a minima),
- des permanences téléphoniques,
- d'autres modes d'information des habitants et des partenaires (réunions, ateliers collectifs) permettant notamment de mieux toucher certains publics ou de mieux répondre à certaines problématiques.

Par ailleurs, l'ADIL s'engage aussi à participer aux instances de travail menées par la collectivité dans le cadre de son PLH et à fournir des données et analyses en sa possession dans le cadre de l'observatoire local de l'habitat.

La mise en place d'un dispositif d'information des demandeurs de logements sociaux prévus à l'article 97 de la loi ALUR pourra s'appuyer sur l'ADIL mais fera l'objet d'un avenant à la présente convention et d'un financement dédié.

La Communauté d'agglomération s'engage à promouvoir sur son territoire auprès des habitants, des élus et des acteurs, les missions et le rôle de l'ADIL.

Elle s'engage par ailleurs à verser annuellement une subvention de fonctionnement de 10 500 €.

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-180\_20171-DE

## Le Conseil de Communauté,

Où cet exposé,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de convention de partenariat avec l'ADIL du Tarn pour la période 2017-2021 tel qu'annexé et autorise le Président à le signer,
- valide l'attribution d'une subvention annuelle à l'ADIL du Tarn de 10 500 €, versée selon les modalités définies dans la convention.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**le Président,  
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-180\_20171-DE

**NOMBRE DE MEMBRES**  
Afférents au CA En exercice Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 70  
POUVOIRS 15  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d’Affichage  
23 MAI 2017

L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 181\_2017

ACTES : 7.5.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : 25 - RENOVAM :**

. AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF RENOVAM, PLATE FORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF

## Exposé des motifs :

Dans le cadre de son second Programme Local de l'Habitat et en cohérence avec les objectifs inscrits aux programmes d'actions des Plan Climat Air Énergie Territorial et Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, la Communauté de Communes Tarn & Dadou a mis en place en 2016 (délibérations du 19-07-2016) un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'ensemble des ménages de son territoire dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Anah, l'Etat, le Département du Tarn, la région Occitanie, l'ADEME, le CAUE du Tarn et l'ADIL du Tarn.

En cohérence avec les besoins existants sur le territoire des deux autres ex-Communautés de communes du Rabastinois et de Vère-Grésigne Pays salvagnacois et dans la continuité de leurs précédentes Opah, la Communauté d'agglomération et ses partenaires ont décidé d'étendre ce dispositif sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce dispositif étendu permettra d'accompagner 370 rénovations énergétiques par an. Pour atteindre cet objectif, il s'appuie sur un guichet unique ouvert à tous types de ménages (propriétaires occupants ou bailleurs, éligibles ou non aux aides de l'Anah), et propose 3 parcours d'accompagnement en fonction des revenus des ménages : « Anah », « Modestes hors Anah » et « Autres ».

Il entend également s'appuyer sur l'ensemble des acteurs locaux de la rénovation énergétique dans la perspective de mutualiser et optimiser les ressources existantes, mobiliser les aides disponibles et échanger sur les modalités de mise en œuvre et d'amélioration de ce dispositif.

Pour permettre l'extension de ce dispositif, un avenant à la convention doit être pris avec l'ensemble des partenaires qui porte notamment :

- La mise à jour des éléments de contexte et de bilan,
- La définition des objectifs quantitatifs réactualisés,
- La mise à jour des engagements financiers et opérationnels des différents partenaires :
  - L'État (l'Anah) : cofinancement de l'ingénierie du dispositif et aides aux travaux ;
  - L'Etat au titre du programme « Habiter mieux » : aides aux travaux ;
  - L'Etat au titre du Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte : cofinancement des aides aux travaux, dans le cadre de l'abondement de l'Eco-chèque Région ;
  - L'État (l'ADEME) : cofinancement de l'ingénierie du dispositif, et notamment du poste d'animateur de la plate-forme de rénovation énergétique ;
  - La Région : aides aux travaux via l'éco-chèque Région ;
  - Le Département du Tarn : aides aux travaux dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement ;
  - Le CAUE-EIE : animation du dispositif pour la brique d'accompagnement « information sensibilisation du public » ;
  - L'ADIL : animation des briques « Conseil aux démarches de financement » et « suivi-réception des travaux » en cas de litige sur les travaux réalisés ;
  - La Communauté d'agglomération : pilotage du dispositif, maîtrise d'ouvrage des marchés d'animation pour les parcours Anah et modestes, portage du poste d'animateur de la plate-forme, aides aux travaux via l'aide complémentaire aux aides de l'Anah et via l'abondement éco-chèque Région.

La durée du dispositif, à savoir trois ans de Novembre 2016 à Novembre 2019 reste inchangée.

De plus, cette extension demande aussi une évolution des modalités d'animation de ce dispositif et une mise à jour de son plan de financement.

Dans une logique de guichet unique, il est proposé à chaque ménage un accompagnement personnalisé dans leur projet de rénovation énergétique, qu'il soit propriétaire occupant,

propriétaire bailleur, éligible ou non aux aides de l'Anah. Le dispositif s'appuie sur de nombreux partenaires présents sur le territoire (Etat, Anah, ADEME, Région, Département, CAUE-EIE, ADIL).

La mission de suivi d'animation pour les particuliers est assurée par :

- un prestataire extérieur sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération pour les parcours d'accompagnement « ANAH » et « Modestes hors ANAH » + « Autres » (pour audits thermiques et carnet d'entretien) ;
- un conseiller RENOVAM dédié, conformément aux exigences de l'ADEME conditionnant sa participation financière, dont les missions seront les suivantes :
  - Renforcement Espace Info Energie : primo conseil parcours "ANAH",
  - Accompagnement des ménages "Autres" (hors audits thermiques et carnet d'entretien)
  - Animations d'information et de sensibilisation territoriales
  - Permanences locales
  - Animation partenariats professionnels
  - Accompagnement Appel à Projet Agglo "Ma rénovation exemplaire"
  - Gestion de la plateforme Web
  - Evaluation du dispositif

Le plan de financement prévisionnel modifié proposé est le suivant :

### Rénovam Agglo 2016 - 2019

	DEPENSES		RECETTES	
	Objet	Net/TTC		
<b>Ingénierie</b>	Coût prestation d'animation	461 000 € (dont 379 800 € déjà validés par l'ex CC TeD)	ANAH part fixe (35 % HT des dépenses)	125 500 €
	Conseiller RENOVAM	112 500 €	Etat Primes « Habiter Mieux »	236 000 €
	Convention EIE 2016-2017	28 000 € (54 000 € engagés par l'ex CC TeD)		
	Communication		ADEME part fixe	135 000 €
	Plate-forme numérique (achat licence, maintenance et développement)	87 000 € (95 800 € engagés par l'ex CC TeD)	ADEME part variable	12 000 €
	Animation à destination des professionnels		<b>Autofinancement Agglo</b>	<b>177 200 €</b> (128 878 € engagés par l'ex CC TeD)
			Participation des ménages «autres » aux audits (70 € x 40 ménages)	2 800 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>688 500 €</b> (529 600 € engagés par l'ex CC TeD)	<b>Total Recettes</b>	<b>688 500 €</b>

#### **Le Conseil de Communauté,**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la Rénovation Energétique « RENOVAM » approuvée le 19 juillet 2016 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou,

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-181\_2017-DE

Où cet exposé,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide:
  - l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de « Rénovam » sur l'ensemble du périmètre intercommunal tel qu'annexé,
  - le plan de financement de l'ingénierie du dispositif « Rénovam »,
  
- autorise le Président, à :
  - signer l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de « Rénovam » et tout document s'y rapportant,
  - effectuer les demandes de subventions ci-dessus auprès de l'ensemble des partenaires co-financeurs dans le cadre de ce dispositif.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Robastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grèsigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 69  
POUVOIRS 16  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d'Affichage  
23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludvine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER**

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Janine RELLA à Jean-Marie NEGRE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,**

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES, à Roger POURCEL,**

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,**

**Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS**

**N° 182\_2017**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 26 - RENOVAM : RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS « RÉNOVAM »**

**Exposé des motifs :**

La Communauté d'Agglomération poursuit la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés « Rénovam », initié par l'ex communauté de

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

de son territoire 170529-182\_2017-DE

communes Tarn et Dadou, en l'étendant à l'échelle des 63 communes de son territoire,

Les aides financières aux particuliers ainsi que les modalités d'octroi sont détaillées dans le règlement d'intervention ci-joint.

Ce dernier précise :

- le périmètre d'intervention,
- les différents publics éligibles selon les parcours d'accompagnement,
- les types de travaux subventionnables et les modalités d'exécution des travaux en cohérence avec le règlement de l'ANAH et celui de la Région,
- les montants et taux des subventions accordés par l'Agglomération,
- les conditions d'attribution de la subvention : modalités d'instruction, constitution des dossiers, décision d'attribution, réduction de subvention,
- les conditions de versement de la subvention,
- les engagements pris par les propriétaires en contre-partie de l'octroi de ces subventions et les conditions de reversement auprès de la collectivité si ces derniers ne sont pas respectés.

La décision d'attribution sera ensuite prise en Bureau Communautaire, dans la limite des enveloppes budgétaires allouées à ce dispositif.

Ce règlement d'intervention pourra être modifié afin de l'adapter si nécessaire aux avancées du dispositif.

L'adoption du règlement d'intervention rend caduque et remplace le règlement d'intervention adopté par l'ex communauté de communes Tarn et Dadou le 27 septembre 2016.

### **Le Conseil de communauté,**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la Rénovation Énergétique « RENOVAM » approuvée le 19 juillet 2016 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou, et son avenant approuvé par délibération du 29 mai 2017 de la communauté d'agglomération,

Où cet exposé,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- adopte le Règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés « Rénovam », ci-annexé,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce règlement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,**  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 100

PRÉSENTS 69  
POUVOIRS 16  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation  
23 MAI 2017  
Date d'Affichage  
23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER**

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Janine RELLA à Jean-Marie NEGRE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,**

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES, à Roger POURCEL,**

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,**

**Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS**

**N° 183\_2017**

**ACTES : 1.1.7**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 27 - PROGRAMME RENOVAM 2016-2019 – EXTENSION AU PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION : AVENANT AU MARCHÉ D'ANIMATION INITIAL**

**Exposé des motifs :**

Le programme de rénovation thermique de l'habitat privé « RENOVAM » en vigueur depuis fin octobre 2016 sur le territoire de l'ex-communauté de communes Tarn et Dadou fait l'objet d'une



Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

SLO

**VU** la décision du 3 juillet 2015 de la Communauté de Communes Tarn et Dadou approuvant le programme d'action TEPcv,  
**VU** la délibération du 19 juillet 2016 de la Communauté de Communes Tarn et Dadou attribuant le marché d'animation du programme RENOVAM initial,  
**VU** l'avenant du 11 octobre 2016 à la convention particulière d'appui financier du Fonds TEPcv ,  
**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2017,  
**VU** la délibération du 29 mai 2017 de la Communauté d'Agglomération approuvant l'avenant à la convention de partenariat et le plan prévisionnel de financement du programme RENOVAM 2016-2019,  
**VU** les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'engagement de l'avenant au marché initial du groupement NEOTIM-FARAMOND dans les conditions précitées,
- **autorise** le Président à prendre toute mesure et/ou acte afférent à l'exécution de la présente délibération,
- **charge** le Président de solliciter les financements auprès de l'ANAH,
- **dit** que les crédits nécessaires seront imputés au budget principal.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

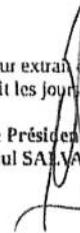
- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, à, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170529-183\_2017-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	85
-----	-----	----

PRÉSENTS	69
POUVOIRS	16
ABSENTS	15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d’Affichage

23 MAI 2017

L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Janine RELLA à Jean-Marie NEGRE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES, à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 184\_2017

**ACTES : 5.3.4**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 28 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIÉTÉ EPC FRANCE SUR LE TERRITOIRE DE MONTDRAGON**

#### **Exposé des motifs :**

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d’agglomération auprès des instances décisionnelles d’organismes extérieurs auxquels elle participe.

Envoyé en préfecture le 15/06/2017  
 Reçu en préfecture le 15/06/2017  
 Affiché le   
 ID: 281200066124201705781812017 DE

La Communauté d'agglomération doit ainsi désigner au sein de la commission de suivi de site de la société EPF France sur le territoire de la commune de Montragon **1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant**

**Le Conseil de communauté,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les représentants au sein de la commission de suivi de site de la société EPF France suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
• Francis MONTSARRAT	• John DODDS

Acte rendu exécutoire  
 - après transmission en Préfecture  
 Le.....  
 - et publication du.....  
 Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
 Fait les jours, mois, à, susdits,  
**Le Président,**  
**Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
 Sabastinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

NOMBRE DE MEMBRES  
Afférents En Qui ont pris  
au CA exercice part à la  
DÉLIBÉRATION

100 100 85

PRÉSENTS 69  
POUVOIRS 16  
ABSENTS 15

Vote Pour : 85  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

Date de la Convocation

23 MAI 2017

Date d'Affichage

23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Janine RELLA à Jean-Marie NEGRE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES, à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 185\_2017

ACTES : 5.7.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 29 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

**Exposé des motifs :**

Afin de pouvoir accéder aux services de l'association des maires de France, notamment les outils

Envoyé en préfecture le 15/06/2017  
Reçu en préfecture le 15/06/2017  
Affiché le   
est proposé au conseil de

d'information, les conseils juridiques et techniques, les rencontres, la communauté de valider l'adhésion à l'association des maires de France.

Le taux de cotisation 2017 pour les EPCI est de 0,0457 € pour les EPCI d'une taille supérieure ou égale à 5000 habitants, ce qui représente une cotisation de 3286,20€ pour la communauté d'agglomération.

**Le Conseil de communauté,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'adhésion à l'association des maires de France et le versement de la cotisation s'y rapportant,
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,  
  
Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents**    **En**    **Qui ont pris**  
**au CA**    **exercice**    **part à la**  
**DÉLIBÉRATION**

100	100	85
<b>PRÉSENTS</b>		69
<b>POUVOIRS</b>		16
<b>ABSENTS</b>		15

Vote Pour : 68  
Vote Contre : 7  
Abstention : 10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 29 MAI 2017

**Date de la Convocation**  
23 MAI 2017  
**Date d’Affichage**  
23 MAI 2017

*L’an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 18 h 00, le Conseil de Communauté de la communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Sylvie KLETZKY, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs** Alain BREST à Paul SALVADOR, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Danièle DESERT à Claude FITA, Guy PEYRE à Maryse ESCRIBE, Janine RELLA à Jean-Marie NEGRE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Denis TENEGAL à Christophe GOURMANEL, Michel TERRAL à Jean-Michel BONNEMAIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs** Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Patrick CAUSSE à Patrick QUERCY, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, François VERGNES, à Roger POURCEL,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**

**Absents : Mesdames et Messieurs** Marie-José COLIN, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Patrice LAGASSE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

**Secrétaire de séance : Monsieur** Paul BOULVRAIS

N° 186\_2017

**ACTES : 5.7.5**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 30 - NOM DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION - PROPOSITION DE MODIFICATION DE L’ARTICLE 3 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION**

**Exposé des motifs :**

Le nom de la communauté d’agglomération figurant à l’article 3 des statuts annexés à l’arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 est « Communauté d’agglomération du Rabastinois - Tarn et

Dadou – Vère Grésigne et Pays Salvagnacois ». Conformément à la loi, le préfet a déterminé ce nom par agrégat des noms antérieurs des trois communautés de communes par ordre alphabétique, dans l'attente d'une proposition de notre communauté.

Le Bureau communautaire du 28 avril 2017 a retenu une proposition de nom, cette dernière a été présentée au conseil de communauté du 4 mai 2017. Il rappelle la proposition de nom : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Le nouveau nom doit faire l'objet d'une modification statutaire subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

### **Le Conseil de communauté,**

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications statutaires autres que celles relatives aux modifications de compétences et de périmètre,

### **Après en avoir délibéré, à la majorité,**

Votes contre : Pierre Verdier, Roger Pourcel, Ludivine Paya, Marie-Françoise Bonello, Jean Bataillou, Michel Desmars, Bernard Barthe

Abstentions : Danièle Borot, Paul Bozzo, Bernard Eguluz, Jean-Michel Bonnemain, Jean Tkaczuk, Marie-Claire Mate, Caroline Breuillard, Julienne Aurel, Sylvie Kletsy, Annick Pieux ) :

- approuve la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération, comme suit :

Article 3 - NOM DE LA COMMUNAUTÉ

Elle prend pour nom : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

- charge le Président de notifier la présente délibération aux communes membres afin qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,**  
Paul SALVADOR

# **DECISIONS DU BUREAU**

**05\_2017**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU BUREAU

BUREAU  
SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	39
PRÉSENTS		37
POUVOIRS		2
ABSENTS		3

Vote Pour : 39  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la Convocation  
16 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-deux mai à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents : Mesdames et Messieurs** Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Marie-France MOMMEJA, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs** Dominique BOYER à Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU à Martine SOUQUET,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Patrice GAUSSERAND

**Absents : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL, Alain BORGELLA

N°35\_2017DB

ACTES : 7.5.3

**OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-1 Demande de subvention pour l'Opération « Séduction » Actions de valorisation de la destination touristique Bastides et Vignoble du Gaillac**

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa stratégie de tourisme numérique et de mise en marché de la destination, l'office de tourisme souhaite mettre en place un programme d'actions de valorisation de la destination afin d'enchanter le visiteur avant son séjour et de capter une nouvelle clientèle.

Le projet s'inscrit dans la continuité des actions de développement de l'économie touristique à l'échelle du territoire, visant à renforcer l'attractivité de la destination touristique.

En s'appuyant sur les ressources identitaires du territoire, il s'agira de conduire les actions suivantes :

- promotion numérique de la destination : développement du contenu français et anglais du site internet qui fait l'objet d'une refonte pour être responsive (opération démarrée en 2016)
- réalisation d'une vidéo de 40 secondes de présentation de la destination pour faire partager des expériences inédites au visiteur sur la destination, en partenariat avec le CDT du Tarn
- refonte des éditions sous forme d'un magazine afin de mettre en avant l'expérience et créer l'émotion

Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170522-35\_2017DB-AU

- développement d'une filière tourisme de savoir-faire pour accompagner les entreprises à développer des visites d'entreprises. L'office de tourisme se fait accompagner par l'Association Nationale des visites d'entreprises pour l'animation auprès des entreprises de la filière cuir.

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la mesure 19.2 du PDR sur la fiche-action leader N°1 pour le programme d'actions ci-dessus.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût opération éligible : 113 550 € HT

Europe leader : 54 504 € soit 48 %

Autofinancement communauté d'agglomération: 59 046 €  
dont 36 336 € appelant du feader (soit 32%)

### Le Bureau,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.1 compétences en matière de développement économique,  
Vu la délibération en date du 30 janvier 2017 donnant délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour la validation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département ,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention leader - mesure 19.2 - fiche-action 1 tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en oeuvre du dossier.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

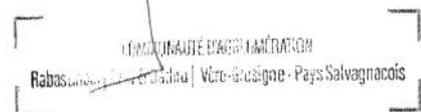
- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU BUREAU

BUREAU  
SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	39

PRÉSENTS	37
POUVOIRS	2
ABSENTS	3

Vote Pour : 39  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la Convocation  
16 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-deux mai à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents : Mesdames et Messieurs** Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Marie-France MOMMEJA, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs** Dominique BOYER à Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU à Martine SOUQUET,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Patrice GAUSSERAND

**Absents : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL, Alain BORGELLA

N°36\_2017DB

ACTES : 7.5.3

**OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-2 Pack Installation Commerçant Artisan – Attribution des subventions**

**Exposé des motifs :**

Le Pack Installation Commerçant Artisan s'inscrit dans le Plan d'Actions Commerce Territorial (PACTe – Action 1) ; il consiste à soutenir et dynamiser les implantations d'activités liées au commerce et à l'artisanat de centralité au sein des communes et des centres bourgs du territoire. Il vise à accompagner en moyens humains et financiers les installations (créations et reprises) d'entreprises et d'acteurs économiques dont l'activité est liée au secteur du commerce et de l'artisanat, et à favoriser ainsi le maintien et la création d'emplois sur le territoire, et particulièrement au niveau de ses centralités.

A travers le Pack Installation Commerçant Artisan, il s'agit d'offrir aux porteurs de projet de création ou de reprise d'un commerce ou d'une activité artisanale un package composé d'une dotation (bonifiée par emploi salarié), d'un accompagnement, d'un suivi et d'une action de communication. Les conditions d'éligibilité et d'octroi des aides financières sont précisées dans le règlement d'intervention, annexé à la délibération de la Communauté de communes Tarn & Dadou du 27 septembre 2016.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau d'attribuer les subventions relatives au Pack Installation Commerçant Artisan aux projets suivants, éligibles au dispositif.

Les dossiers suivants ont été examinés avec avis favorable lors de l'Atelier de travail économie du 25 avril 2017.

Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170522-36\_2017DB-AU

## Pack installation Commerçant Artisan

Nom projet	Nature projet		Commune projet	Porteur projet		Dotation de base	Nombre emplois créés	Dotation bonifiée	Total subvention
	Activité	Création Reprise		Prénom	Nom				
Librairie @ttitude	Librairie	C	Graulhet	Yves	Lagier	1 500 €	0		1 500 €
Comptoir Maya	Salon de thé	C	Lisle sur Tarn	Laurent	Maya	1 500 €	0		1 500 €
Lisle en presse "Chez Sissou"	Tabac – Presse	R	Lisle sur Tarn	Cynthia	Fogliarino	1 500 €	1	500 €	2 000 €

Les crédits correspondants sont ouverts au budget 2017 de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, au compte 6574.

### Le Bureau,

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.1,

Vu la délibération de la Communauté de communes Tarn & Dadou du 27 septembre 2016 approuvant la mise en place du Pack Installation Commerçant Artisan, ainsi que le règlement d'intervention de la collectivité vis à vis de ce dispositif.

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du 30 janvier 2017 déléguant au Bureau l'attribution de subventions dans le cadre du Pack Installation artisanat commercial et commerce,

Vu l'avis de la commission attractivité de la communauté d'agglomération en date du 21 mars 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions relatives au Pack Installation Commerçant Artisan aux projets mentionnés ci-dessus, éligibles au dispositif,

- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

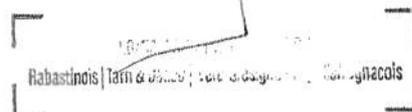
Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits.

Le Président,  
Paul SALVADOR



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	39

PRÉSENTS	37
POUVOIRS	2
ABSENTS	3

Vote Pour : 39

Vote Contre : 0

Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

**BUREAU**  
**SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2017**

Date de la Convocation  
16 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-deux mai à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents : Mesdames et Messieurs** Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Marie-France MOMMEJA, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs** Dominique BOYER à Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU à Martine SOUQUET,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Patrice GAUSSERAND

**Absents : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL, Alain BORGELLA

**N°37\_2017DB**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-3 Demande de financements pour le projet Vivre ensemble garçon-fille**

**Exposé des motifs :**

*Le contexte*

Depuis plusieurs années, la mairie de Graulhet met en place des actions en faveur de l'égalité hommes femmes. Consciente de l'importance de l'éducation des enfants dès le plus jeune âge, la Mairie de Graulhet a mis en place avec le concours d'un prestataire extérieur (SCOP Egalitere - Toulouse) une action en faveur des personnels intervenant dans les écoles maternelles, primaires et du collège (enseignants et personnels d'animation des temps péri scolaire) afin de promouvoir l'égalité garçons filles dans les pratiques professionnelles.

Le bilan de l'action 2016 nous conduit à réorienter sensiblement l'action avec deux objectifs :

- Poursuivre l'accompagnement des personnels intervenant auprès des enfants des écoles maternelles, primaires et des collégien(ne)s mais dans une perspective de supervision.
- travailler plus particulièrement avec les élèves du collège dans le cadre de l'orientation professionnelle.

Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

SLO

D. 081-20066124-20170523-37-201708-AU

A noter que l'action vis-à-vis du collège se poursuivra sur plusieurs années. Pour 2018, l'action sera directement portée par le prestataire qui pourra, s'il le juge opportun, solliciter le CGET, la communauté d'Agglomération et les autres partenaires financiers.

#### Aspects financiers

Le coût total de l'action est de 12 000€

Les co financeurs :

- CGET 5 000€
- Conseil départemental 1 000€
- Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité : 1 000€

Le principal poste de dépense est lié à la rémunération du prestataire : Egalitere est pressenti pour continuer à accompagner cette action (6000€).

Le reste des dépenses correspond au temps d'investissement des agents politique de la ville (plus frais de déplacements et collations éventuels).

#### Le Bureau,

Vu la Loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la Circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la Ville,

Vu le Décret 2014-1750 du 30 décembre 2014, validant le périmètre du Contrat de Ville pour la Commune de Graulhet,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.4 compétences en matière de politique de la ville,

Vu la délibération en date du 30 janvier 2017 donnant délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour la validation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 pour Graulhet signé le 17 juillet 2015,

Vu le Comité de pilotage du contrat de ville de Graulhet du 22 mars 2017 validant les propositions du comité technique du pilier 1 du vendredi 17 mars 2017 les propositions du conseil citoyen du QPV de Graulhet,

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les démarches pour solliciter les financements auprès des différentes collectivités et services de l'État,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs afférents à cette action.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	39
PRÉSENTS		37
POUVOIRS		2
ABSENTS		3

Vote Pour : 39  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la Convocation  
16 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-deux mai à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

**BUREAU**  
**SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2017**

**Présents : Mesdames et Messieurs** Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Marie-France MOMMEJA, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs** Dominique BOYER à Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU à Martine SOUQUET,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Patrice GAUSSERAND

**Absents : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL, Alain BORGELLA

**N°38\_2017DB**

**ACTES :**

**OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-4 - Abrogation de la délibération N° 64-2015 du 8 Avril 2015 relative à l'aide communautaire à la production de logements locatifs sociaux publics : 1ère programmation 2015**

**Exposé des motifs :**

Conformément au règlement relatif à la participation communautaire pour la production de logements locatifs sociaux publics, le Conseil de Communauté de Tarn & Dadou a délibéré le 8 Avril 2015 et a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 19 000 € à la société MAISONS CLAIRES dans le cadre de la 1ère programmation 2015.

Il s'agit d'une opération située à Graulhet « Impasse de la Lyre » portant sur la construction de 4 logements individuels type T3 (2 PLUS et 2 PLAI).

Lors de sa séance du 18 Février 2016, le Conseil d'Administration de la Société MAISONS CLAIRES a décidé d'annuler cette programmation.

Compte tenu du changement de ces circonstances venant affecter l'objet même de la délibération en date du 8 Avril 2015, il convient de procéder à l'abrogation de la délibération N° 64-2015 du 8 Avril 2015 devenue sans objet.

**Le Bureau,**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.3 en matière d'équilibre social de l'habitat,

Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170522-38\_2017DB-AU

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Tarn & Dadou du 8 Avril 2015 validant l'attribution d'une subvention d'un montant de 19 000 € à la société MAISONS CLAIRES dans le cadre de la 1ère programmation 2015,

Vu la décision du Conseil d'Administration de la Société MAISONS CLAIRES du 18 Février 2016 décidant d'annuler la programmation de l'opération située à Graulhet « Impasse de la Lyre » portant sur la construction de 4 logements individuels type T3 (2 PLUS et 2 PLAi).

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du 30 janvier 2017 déléguant au Bureau l'octroi et le versement des subventions pour la production de logements locatifs sociaux publics conformément aux PLH et au règlement d'intervention,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'abrogation de la délibération N° 64-2015 du 8 Avril 2015 relative à l'aide communautaire à la production de logements locatifs sociaux publics : 1ère programmation 2015,
- autorise le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

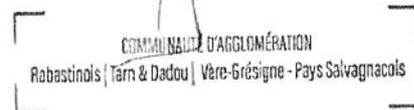
- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,  
Paul SALVADOR**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	39

PRÉSENTS	37
POUVOIRS	2
ABSENTS	3

Vote Pour : 39  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

**BUREAU**  
**SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2017**

Date de la Convocation  
16 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-deux mai à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents : Mesdames et Messieurs** Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Marie-France MOMMEJA, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs** Dominique BOYER à Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU à Martine SOUQUET,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Patrice GAUSSERAND

**Absents : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL, Alain BORGELLA

**N°39\_2017DB**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-5 Second avenant à la convention particulière de l'appui financier Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte**

### **Exposé des motifs :**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, ex Tarn & Dadou a candidaté à l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv). Lauréate, l'ex Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire.

A ce titre, une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier (dit TEPcv #1) a été signée le 9 septembre 2015 entre Tarn & Dadou et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Un avenant à cette convention (dit TEPcv #2), portant extension du programme d'actions et, par anticipation, du périmètre de mise en œuvre à l'échelle de la nouvelle agglomération a par ailleurs été signé le 11 octobre 2016.

Cette convention et son avenant permettent ainsi à la collectivité de bénéficier de deux enveloppes financières de 500 000 € et 1 500 000 €, dont une part importante avait été fléchée pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et plus particulièrement des écoles.

Depuis lors, les statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération ~~ont été approuvés et la~~ compétence « écoles et services périscolaires » est désormais communautaire.

Pour une bonne mise en œuvre des programmes d'actions TEPcv, il est désormais nécessaire de tenir compte du :

- nouveau périmètre territorial,
- nouveau patrimoine et ses besoins d'amélioration en matière d'efficacité énergétique, potentiel de développement d'énergies renouvelables en autoconsommation sur le patrimoine communautaire.

De ce qui précède, il s'agit pour le Bureau de valider le projet d'avenant ci-joint, modifiant :

- le nom du bénéficiaire de l'aide TEPcv,
- le périmètre d'exécution des programmes d'actions et les programmes d'actions,

### Le Bureau,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Locales,  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.1 compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,  
VU la délibération en date du 30 janvier 2017, donnant délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour la validation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département ,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet d'avenant ci-joint, modifiant :
  - le nom du bénéficiaire de l'aide TEPcv,
  - le périmètre d'exécution des programmes d'actions et les programmes d'actions,
- autorise le Président à prendre toute mesure qui sera nécessaire pour l'exécution des programmes d'actions et notamment l'autorisation à lui, ou toute personne qu'il aura désignée, pour représenter la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois dans tout acte concernant la mise en œuvre des programmes d'actions TEPcv.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR



Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170522-40\_2017DB-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	39

PRÉSENTS 37  
POUVOIRS 2  
ABSENTS 3

**BUREAU**  
**SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2017**

Vote Pour : 39  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la Convocation  
16 MAI 2017

*L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-deux mai à quatorze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents : Mesdames et Messieurs** Bernard AUDARD, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Marie-France MOMMEJA, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs** Dominique BOYER à Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU à Martine SOUQUET,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs** Patrice GAUSSERAND

**Absents : Mesdames et Messieurs** Julienne AUREL, Alain BORGELLA

**N°40\_2017DB**

**ACTES : 8.4.2**

**OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : 1-6 Avis sur le SCOT du Grand Albigeois**

**Exposé des motifs :**

La Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Albigeois a saisi la communauté d'agglomération en date du 08 février 2017 pour solliciter l'avis sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale qui a été arrêté le 25 janvier 2017.

Conformément au Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 143-20 et R. 143-4, la communauté d'agglomération dispose de trois mois pour faire connaître son avis et ses observations éventuelles en tant qu'établissement public de coopération intercommunale directement intéressé.

Le SCOT du Grand Albigeois couvre un vaste territoire composé de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, de la communauté de communauté des Monts d'Alban et Villefranchois ainsi que de la communauté de communes Centre Tarn. Il contient ainsi 48 communes pour environ 100 000 habitants.

Le SCOT du Grand Albigeois a été approuvé le 12 juillet 2011. Sa révision a été prescrite le 2 avril 2015. Il s'inscrit sur la période 2017-2030.

Cette révision a principalement pour but de prendre en compte les nouveaux enjeux (en matière d'écologie, de polarisation, d'urbanisme commercial,...), d'approfondir et d'adapter le SCOT actuel (modification du périmètre du SCOT suite à l'arrivée de communes nouvelles, adaptation des besoins en logements et emplois, etc,...) et de répondre aux exigences des dernières évolutions législatives telles que la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué ou la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Le SCOT du Grand Albigeois se développe autour de trois enjeux majeurs :

- 1) Aménager harmonieusement le territoire,
- 2) Préserver et valoriser les ressources environnementales, patrimoine d'aujourd'hui et de demain,
- 3) Penser le développement économique comme un outil majeur d'aménagement de l'espace.

Le premier enjeu est lié notamment à l'estimation d'une arrivée d'environ 17000 habitants, d'ici à 2030. Pour accueillir cette population, il est prévu la production de 15 500 logements sur un rythme d'environ 900 logements par an, tout en proposant une offre de logements adaptée et diversifiée. De plus, trois « pôles de proximité » ont été répertoriés sur le territoire. Ces pôles vont constituer des espaces prioritaires de développement du territoire. En terme de mobilité, l'accent est mis sur un développement des modes alternatifs à l'automobile.

Le territoire du Grand Albigeois se caractérise par un patrimoine bâti et paysager de qualité. Le SCOT a pour finalité de préserver et valoriser ce patrimoine. Il est essentiel d'économiser et protéger les ressources naturelles. Pour répondre à cet objectif, il a notamment été fixé un seuil moyen annuel de 53 ha prélevés sur les espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'urbanisation. De même, il a été prévu de préserver et restaurer les corridors écologiques et les trames vertes et bleues existants. Ce SCOT projette de répondre aux objectifs de performance énergétiques et environnementales des lois Grenelle et de transition énergétique.

Le troisième enjeu se développe en plusieurs axes : - asseoir l'attractivité et l'identité du territoire notamment autour de la recherche, de la formation et de l'innovation par le biais d'une bonne desserte numérique du territoire ; - poursuivre une agriculture de qualité et diversifiée ; - revaloriser les territoires de l'économie en rendant attractive les zones économiques existantes (numérique, accessibilité, services, qualité de l'aménagement et du paysage,...) ; conforter l'offre commerciale et son rayonnement en tenant compte d'une aire d'influence qui dépasse le périmètre du SCOT.

La communauté d'agglomération est concernée notamment par un point de ce SCOT. Il est en effet proposé aux territoires voisins un échange et un partage d'informations sur les projets à venir, plus particulièrement sur les projets économiques importants.

Les enjeux et objectifs du SCOT du Grand Albigeois étant en cohérence avec le projet de la communauté d'agglomération, il est donc proposé au bureau d'émettre un avis favorable.

#### **Le Bureau,**

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Locales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 143-20 et R. 143-4,

VU la délibération de la communauté d'agglomération en date du 30 janvier 2017 donnant délégation du Conseil de Communauté au Bureau en ce qui concerne l'émission des avis de la Communauté d'Agglomération,

Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170522-40\_2017DB-AU

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- émet un avis favorable sur le SCOT du Grand Albigeois.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,  
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170522-40\_2017DB-AU

# **DECISIONS DU PRESIDENT**

**05\_2017**



**DECISION DU PRESIDENT N° 8\_2017DP**

Objet de la décision : Attribution du marché «Travaux d'électricité dans les médiathèques intercommunales de Gaillac et Graulhet»

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois,**

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 10 janvier 2017, le nommant Président de Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois

VU la délibération en date du 30 janvier 2017, *donnant délégation du Conseil de Communauté au Président pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment les « travaux d'un montant inférieur à 250 000 €Ht »,*

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>

D'attribuer le marché «Travaux d'électricité dans les médiathèques intercommunales de Gaillac et Graulhet» aux entreprises :

**Lot n°01** - Travaux de mise en conformité électrique et amélioration de l'éclairage de la médiathèque de Gaillac

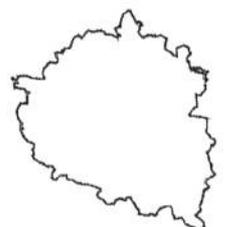
SARL GPE  
Carrefour de l'Europe  
81300 GRAULHET

pour un montant de 38 518,00€ HT

**Lot n°02** - Travaux d'électricité et de câblage de la médiathèque intercommunale de Graulhet

BAGES-ESTADIEU  
37 Chemin des coquelicots  
81000 ALBI

pour un montant de 14 788,00€ HT



Envoyé en préfecture le 15/05/2017

Reçu en préfecture le 15/05/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 081-200066124-20170512-08\_2017DP-AU

## Article 2

Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, Monsieur le Trésorier de Gaillac/Cadalen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 12 mai 2017

Le Président  
Paul SALVADOR



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

**DECISION DU PRESIDENT N° 9\_2017DP**

Objet de la décision : Attribution du marché «Travaux d'aménagement d'un giratoire sur la RD 631a»

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois,**

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération en date du 10 janvier 2017, le nommant Président de Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois  
VU la délibération en date du 30 janvier 2017, donnant délégation du Conseil de Communauté au Président pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment les « travaux d'un montant inférieur à 250 000 €Ht »,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

D'attribuer le marché « Travaux d'aménagement d'un giratoire sur la RD 631a » à la société :

**SASU CARCELLER**

Route de Lafenasse - 81120 REALMONT

pour un montant de 195 092,50€ HT.

Article 2 :

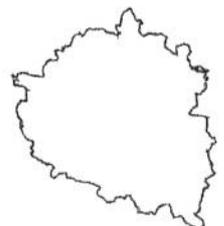
La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, le Trésorier de Gaillac/Cadalen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 31 mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*





**DECISION DU PRESIDENT N°10\_2017DP**

Objet de la décision : Attribution du marché « Mission d'appui dans le cadre de la mise en oeuvre des actions en faveur de l'accueil et du logement des gens du voyage »

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois,**

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération en date du 10 janvier 2017, le nommant Président de Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois,  
VU la délibération en date du 30 janvier 2017, donnant délégation du Conseil de Communauté au Président pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment « services d'un montant inférieur à 208 999 €Ht »,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

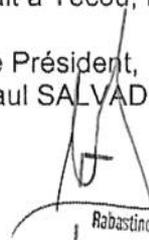
D'attribuer le marché « Mission d'appui dans le cadre de la mise en oeuvre des actions en faveur de l'accueil et du logement des gens du voyage » à la société  
**CADRES EN MISSION**  
12, rue du chapeau rouge - 44000 NANTES  
pour un montant de 19 500,00€ HT.

**Article 2 :**

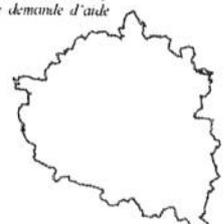
La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, le Trésorier de Gaillac/Cadalen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 31 mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR

  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

**DECISION DU PRESIDENT N° 11\_2017DB**

Objet de la décision : Attribution du marché « Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'étude et la réalisation de l'aménagement de la phase 3 de la ZAC de l'Albarette à Lisle-sur-Tarn »

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois,**

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération en date du 10 janvier 2017, le nommant Président de Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois,  
VU la délibération en date du 30 janvier 2017, *donnant délégation du Conseil de Communauté au Président pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment « services d'un montant inférieur à 208 999 €Ht »,*

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer le marché « Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'étude et la réalisation de l'aménagement de la phase 3 de la ZAC de l'Albarette à Lisle-sur-Tarn » à la société :

**BECAD INGENIERIE**

Le village - 31380 SAINT JEAN L'HERM

pour un montant de 20 800,00€ HT.

**Article 2 :**

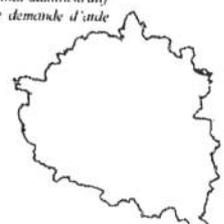
La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois, le Trésorier de Gaillac/Cadalen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 31 mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*





# **ARRÊTES**

**05\_2017**



**Arrêté n°37\_2017A**  
**portant désignation comme représentant du Président**  
**de Monsieur Pierre VERDIER, 3<sup>ième</sup> Vice Président**  
**pour la Commission d'Appel d'Offres du 12 mai 2017**

**Le Président de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Gresigne et pays Salvagnacois,**

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents, et délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération n°2 en date du 10 janvier 2017 portant élection du président ;

Vu la délibération n°4 en date du 10 janvier 2017 portant élection des vice-présidents ;

Vu la délibération n°41 en date du 30 janvier 2017 portant composition de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que le Président n'est pas disponible pour présider la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2017,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Compte tenu de son absence, le Président délègue Pierre VERDIER, 3<sup>ième</sup> Vice-Président, - pour présider la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2017 portant sur l'ordre du jour suivant :

- . ouverture des plis du marché repas crèches et écoles
  - . attribution du marché carburants
  - . examen avenant du marché animation dispositif RENOVAM
- et procéder à la signature de tout document afférent.

**Article 2 :**

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le 11 Mai 2017, à Técou

Le Président  
Paul Salvador

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1633bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

**Arrêté n°38\_2017A**

portant modification de la délégation de fonctions et de signature  
à M. Pierre Tranier, Vice-président chargé des ressources humaines

**Le Président de la communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne – Pays salvagnacois,**

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer sous son autorité et sa responsabilité une partie de ses fonctions,

Vu l'article L.5216-4 du Code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'exercice du mandat des membres du Conseil de la communauté d'agglomération et aux indemnités de fonction,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois,

Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération n°49-2017 en date du 30 janvier 2017, déterminant l'enveloppe globale des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonction,

Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération n° 65-2017 en date du 13 février 2017, déterminant le montant des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonction,

Vu le procès-verbal constatant l'élection de M. Pierre Tranier, Vice-président, par le Conseil de Communauté d'agglomération le 10 janvier 2017,

Vu l'arrêté n°04-2017A du Président de la Communauté d'agglomération en date du 3 mars 2017, portant délégation de fonctions et de signature à M. Pierre Tranier, Vice-président chargé des ressources humaines,

Considérant la nécessité d'assurer en toutes circonstances la continuité du service public,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 3 de l'arrêté sus visé n°04-2017A du président de la Communauté d'agglomération en date du 3 mars 2017, portant délégation de fonctions et de signature à M. Pierre Tranier, Vice-président chargé des ressources humaines est modifié comme suit : « *Article 3 : Il reçoit délégation de signature pour signer les correspondances courantes relatives à l'exercice des compétences mentionnées aux articles 1 et 2, les pièces comptables et administratives y afférentes, les arrêtés relatifs aux opérations de transferts et d'intégration des agents issus des anciens EPCI fusionnés dans la Communauté d'agglomération ainsi que de transferts des agents qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service, ou une partie de service, transféré à la Communauté d'agglomération, à l'exclusion des autres actes de gestion individuelle des carrières des agents* ».

Article 2 : M. Pierre Tranier, Vice-président chargé des ressources humaines et les agents de la direction de l'administration et des ressources qui est mise à sa disposition en tant que de besoin pour l'exercice de la présente délégation, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté modificatif qui sera transmis au représentant de l'État et à l'agent comptable de la Communauté d'agglomération.

Fait à Técou, le 11 mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Limoux. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1633bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.





**ARRETE N°39.2017A**  
**portant délégation de fonction et de signature**  
**à Claude FITA, 4ième Vice-président**

*Annule et remplace l'arrêté n°39.2017A du 29 mai 2017 portant sur le même objet suite à une erreur matérielle portant sur le nom du notaire.*

**Le Président de la communauté d'agglomération Rabastinois Tarn et Dadou Vère Grèsigne Pays Salvagnacois,**

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents, et délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération n°2 en date du 10 janvier 2017 portant élection du président;

Vu la délibération n°4 en date du 10 janvier 2017 portant élection des vice-présidents ;

Vu les décisions du bureau de communauté de communes Tarn et Dadou en date du 8 juillet 2016, n°13/2016DB et 14/2016DB portant approbation de la cession et des modalités de paiement du prix de vente du lot n°1 de la ZA l'Aéropôle dans le cadre de sa vente à la SARL JL Aéroservices au prix de 25.025 € HT, TVA sur marge en sus de 4.757,34 €, soit un total de 29.782,34 € TTC.

Vu l'arrêté de fusion du préfet du Tarn en date du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Rabastinois Tarn et Dadou Vère Gresignet Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 ;

Vu l'avis des domaines ;

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation à Monsieur Claude FITA afin de réaliser la signature à l'étude notariale de Maître LACAZEDIEU, sise à Graulhet, d'un acte authentique portant :

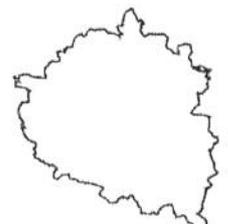
- Vente du lot 1 de la ZA l'Aéropôle à Graulhet d'une superficie de 2 825 m<sup>2</sup>, correspondant à la parcelle cadastrée B 2534

Considérant que la communauté d'agglomération est subrogée aux communautés de communes fusionnantes dans leurs droits et obligations ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Claude FITA, 4ième Vice-président, pour représenter la communauté d'agglomération et procéder à la signature d'un acte authentique de cession du bien ci-après désigné dans les conditions établies par les délibérations du bureau de la communauté de communes Tarn et Dadou



- Vente du lot 1 de la ZA l'Aéropôle à Graulhet d'une superficie de 2 825 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée B 2534

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage/publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le 30 mai 2017, à Técou

Le Président  
Paul Salvador



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rébastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le ... / ... / 2017  
Et publication ou notification du ... / ... / 2017

**ARRETE N°40.2017A**  
**Portant détermination de la capacité d'accueil**  
**et autorisation de fonctionnement**  
**de la Crèche Multi-accueil communautaire**

**« Arc en Ciel »**  
**Avenue de la Croix Blanche**  
**81800 RABASTENS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne – Pays Salvagnacois,**

Vu le code de la santé et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2324-1 et R 2324-16 à 45 du Code de la Santé Publique,

Vu les décrets n°2000-762 du 1<sup>er</sup> Août 2000, n°2007-230 du 20 février 2007 et n°2010-613 du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le règlement intérieur approuvé par le Conseil de Communauté en date du 08/11/2016,

Vu l'avis favorable du médecin de Protection Maternelle et Infantile du 03/08/2005,

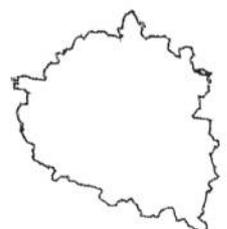
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016, conformément à l'article L.5216-6 du CGCT, et considérant que la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est substituée de plein droit aux Communautés de communes du Rabastinois, de Tarn & Dadou et de Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois dans l'ensemble de leurs droits et obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant l'effectif d'agents employés par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois au sein de la structure Multi-accueil « Arc en Ciel »,

**ARRÊTE**

**Article 1- La structure**

La structure multi-accueil « Arc en Ciel » est un établissement à gestion communautaire qui propose un mode de garde adapté aux besoins des parents pour les enfants de 2 mois à 4 ans.



**Article 2 – Autorisation de fonctionnement**

L'autorisation de fonctionnement de la structure « Arc en Ciel » est en lien avec l'exercice de la compétence « Action sociale » par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

**Article 3- La capacité d'accueil**

Elle est fixée à 30 enfants en accueil régulier ou occasionnel.

**Article 4 – Modalité d'accueil**

Pendant la période d'ouverture de la structure, le service est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

**Article 5 - Le personnel d'encadrement**

L'équipe est composée d'une puéricultrice D.E., responsable de la structure, d'une éducatrice de jeunes enfants, directrice-adjointe, d'une éducatrice de jeunes enfants référente, de quatre auxiliaires de puériculture, de quatre CAP petite enfance et d'un agent sans qualification petite enfance.

**Article 6- Les conditions de fonctionnement**

Les conditions de fonctionnement sont précisées par le règlement de fonctionnement de la crèche sus-visé.

**Article 7- Exécution du présent arrêté**

La Directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou, le 24 Mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

**ARRÊTE N°41.2017A**  
**Portant détermination de la capacité d'accueil**  
**et autorisation de fonctionnement**  
**de la structure micro-crèche communautaire**

**« Enfant Phare »**  
**34 Grande Rue**  
**81630 MONTGAILLARD**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne – Pays Salvagnacois,**

Vu le code de la santé et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2, L.2542-3 et 4,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 111-8-3, R.111-19-11 et R. 123-46,

Vu le décret 11°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

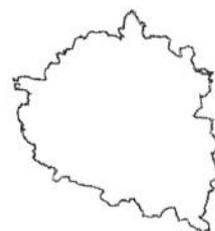
Vu l'arrêté du 31 mars 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, *pris* en application de l'article R. 111-19-1 du Code de construction et de l'Habitation,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilités applicables établie en date du 07 septembre 2012 du PC 081 17811 EI004,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016, conformément à l'article L.5216-6 du CGCT, et considérant que la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est substituée de plein droit aux Communautés de communes du Rabastinois, de Tarn & Dadou et de Vère Grésigne - Pays Salvagnacois dans l'ensemble de leurs droits et obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant l'effectif d'agents employés par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois au sein de la structure micro-crèche « Enfant Phare »,



## ARRÊTE

### Article 1- La structure

La structure micro-crèche « Enfant Phare » est un établissement à gestion communautaire qui propose un mode de garde adapté aux besoins des parents pour les enfants de 2 mois à 4 ans.

### Article 2 – Autorisation de fonctionnement

L'autorisation de fonctionnement de la structure « Enfant Phare » est en lien avec l'exercice de la compétence « Action sociale » par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

### Article 3- La capacité d'accueil

Elle est fixée à 10 enfants en accueil régulier ou occasionnel.

### Article 4 – Modalité d'accueil

Pendant la période d'ouverture de la structure, le service est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

### Article 5 - Le personnel d'encadrement

L'équipe est composée : d'une éducatrice de jeunes enfants responsable de la structure, une éducatrice de jeunes enfants, directrice-adjointe, une auxiliaire de puériculture, trois CAP petite enfance.

### Article 6- Les conditions de fonctionnement

Les conditions de fonctionnement sont précisées par le règlement de fonctionnement de la micro-crèche sus-visé.

### Article 7- Exécution du présent arrêté

La Directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou, le 24 Mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR

  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le Tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

**ARRÊTE N°42.2017A**  
**Portant détermination de la capacité d'accueil**  
**et autorisation de fonctionnement**  
**de la Crèche Familiale communautaire**

**« La Ribambelle »**  
**Avenue de Provence**  
**81300 GRAULHET**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne – Pays Salvagnacois,**

Vu le code de la santé et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 août 1984 portant autorisation d'ouverture d'une crèche familiale à Place Henri Merou - 81300 GRAULHET,

Vu l'arrêté municipal, de la Mairie de Graulhet en date du 18 juillet 2013 portant autorisation d'ouverture d'un établissement d'accueil pour enfants, Avenue de Provence - 81300 GRAULHET,

Vu la délibération du 15 juin 2006 dans laquelle communauté de communes TARN & DADOU a étendu sa compétence en matière d' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE – « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires, structure Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Crèches, Haltes-garderies »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2006 portant définition de l'intérêt communautaire et modification des statuts de la communauté de communes TARN & DADOU,

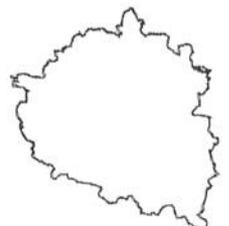
Vu le décret N°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu l'avis en date du 26 septembre 2003 relatif à la capacité d'accueil de cette structure, établi par le service PMI du conseil général,

Vu l'avis d'autorisation d'ouverture en date du 27 septembre 2013 relatif au déménagement de la structure, établi par le service PMI du conseil général,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2015 adoptant la modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale communautaire « La Ribambelle »,



Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016, conformément à l'article 5216-6 du CCOT et considérant que la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est substituée de plein droit aux Communautés de communes du Rabastinois, de Tarn & Dadou et de Vère Grésigne - Pays Salvagnacois dans l'ensemble de leurs droits et obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant l'effectif d'agents employés par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois au sein de la structure familiale « La Ribambelle »,

## ARRÊTE

### Article 1- La structure

La crèche familiale « La Ribambelle », est un établissement à gestion communautaire qui propose un mode de garde adapté aux besoins des parents pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. L'accueil se fait au domicile des Assistantes Maternelles agréées. Des activités sont proposées dans les locaux de la crèche.

### Article 2 – Autorisation de fonctionnement

L'autorisation de fonctionnement de la structure familiale « La Ribambelle » est en lien avec l'exercice de la compétence « Action sociale » par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

### Article 3- La capacité d'accueil

La capacité d'accueil de la crèche familiale communautaire « La Ribambelle », est fixé à 46 agréments (au 1<sup>er</sup> janvier 2017) compte tenu du nombre d'assistantes maternelles employées par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

### Article 4- Le personnel d'encadrement

L'équipe est composée d'une puéricultrice D.E., directrice de la structure, deux éducatrices de jeunes enfants directrices-adjointes qui assurent l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles, des assistantes maternelles agréées.

### Article 5- Les conditions de fonctionnement

Les conditions de fonctionnement sont précisées par le règlement de fonctionnement de la crèche familiale sus-visé.

### Article 6- Exécution du présent arrêté

La Directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou, le 24 Mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle*

**ARRÊTE N°43.2017A**  
**Portant détermination de la capacité d'accueil**  
**et autorisation de fonctionnement**  
**de la structure Multi-accueil communautaire**

**« La Rose des Vents »**  
**28 Avenue des Alizés**  
**81600 GAILLAC**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, VèreGrésigne  
– Pays Salvagnacois,**

Vu le code de la santé et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal de la Mairie de Gaillac en date du 4 juillet 2013 portant autorisation d'ouverture d'une structure Multi-accueil « La Rose des Vents » 28 Avenue des Alizés - 81600 GAILLAC,

Vu la délibération du 15 juin 2006 dans laquelle communauté de communes TARN & DADOU a étendu sa compétence en matière d' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE – « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires, structure Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Crèches, Haltes-garderies »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2006 portant définition de l'intérêt communautaire et modification des statuts de la communauté de communes TARN & DADOU,

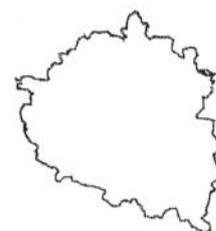
Vu le décret N°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissement et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu l'avis en date du 30 août 2013 relatif à la capacité d'accueil de cette structure, établi par le service PMI du conseil général,

Vu la délibération du Conseil de Communauté Tarn & Dadou en date du 16 juillet 2015 adoptant la modification du règlement de fonctionnement de la structure Multi-accueil « La Rose des Vents »,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016, conformément à l'article L.5216-6 du CGCT, et considérant que la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est substituée de plein droit aux Communautés de communes du Rabastinois, de Tarn & Dadou et de Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois dans l'ensemble de leurs droits et obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2017,



Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

SLO

08/06/2017

Considérant l'effectif d'agents employés par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois au sein de la structure Multi-accueil « La Rose des Vents »,

## ARRÊTE

### **Article 1- La structure**

La structure multi-accueil « La Rose des Vents » est un établissement à gestion communautaire qui propose un mode de garde adapté aux besoins des parents pour les enfants de 2 mois à 4 ans.

### **Article 2 – Autorisation de fonctionnement**

L'autorisation de fonctionnement de la structure « La Rose des Vents » est en lien avec l'exercice de la compétence « Action sociale » par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

### **Article 3- La capacité d'accueil**

Elle est fixée à 20 enfants en accueil régulier ou occasionnel.

### **Article 4 – Modalité d'accueil**

Pendant la période d'ouverture de la structure, le service est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

### **Article 5 - Le personnel d'encadrement**

L'équipe est composée d'une éducatrice de jeunes enfants, responsable de la structure, une éducatrice de jeunes enfants, directrice-adjointe, trois auxiliaires de puériculture, deux CAP petite enfance.

### **Article 6- Les conditions de fonctionnement**

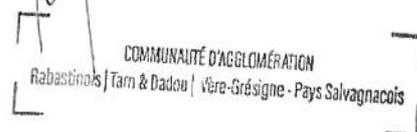
Les conditions de fonctionnement sont précisées par le règlement de fonctionnement de la crèche sus-visé.

### **Article 7- Exécution du présent arrêté**

La Directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técoou, le 24 Mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le ... / ... / 2017  
Et publication ou notification du ... / ... / 2017

**ARRÊTE N°44.2017A**  
**Portant détermination de la capacité d'accueil**  
**et autorisation de fonctionnement**  
**de la structure Multi-accueil communautaire**

**« Les Petits Dadou's »**  
**Place Henri Dunant**  
**81300 GRAULHET**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne  
– Pays Salvagnacois,**

Vu le code de la santé et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 juin 2006 portant lecture des compétence de la Communauté de Communes TARN & DADOU en matière d' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE – « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires, structure Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Crèches, Haltes-garderies* »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2006 portant définition de l'intérêt communautaire et modification des statuts de la communauté de communes TARN & DADOU,

Vu la délibération du 26 novembre 2010 portant la gestion de la structure multi accueil Petite Enfance par la Communauté de Communes Tarn & Dadou,

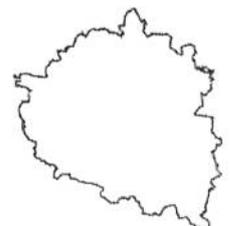
Vu l'avis en date du 22 janvier 2007 relatif à la capacité d'accueil de cette structure, établi par le service PMI du conseil général,

Vu le décret N°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2015 adoptant la modification du règlement de fonctionnement de la structure Multi-accueil « Les Petits Dadou's »,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016, conformément à l'article L.5216-6 du CGCT, et considérant que la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est substituée de plein droit aux Communautés de communes du Rabastinois, de Tarn & Dadou et de Vère Grésigne - Pays Salvagnacois dans l'ensemble de leurs droits et obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2017,



Envoyé en préfecture le 08/06/2017

Reçu en préfecture le 08/06/2017

Affiché le

SLO

Considérant l'effectif d'agents employés par Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois au sein de la structure Multi-accueil « Les Petits Dadou's »,

## ARRÊTE

### Article 1- La structure

La structure multi-accueil « Les Petits Dadou's » est un établissement à gestion communautaire qui propose un mode de garde adapté aux besoins des parents pour les enfants de 2 mois à 4 ans.

### Article 2 – Autorisation de fonctionnement

L'autorisation de fonctionnement de la structure « Les Petits Dadou's » est en lien avec l'exercice de la compétence « Action sociale » par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

### Article 3- La capacité d'accueil

Elle est fixée à 30 enfants en accueil régulier ou occasionnel.

### Article 4 – Modalité d'accueil

Pendant la période d'ouverture de la structure, le service est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

### Article 5 - Le personnel d'encadrement :

L'équipe est composée d'une directrice infirmière DE, une éducatrice de jeunes enfants, directrice-adjointe, 3 auxiliaires de puériculture, 3 aides auxiliaires.

### Article 6- Les conditions de fonctionnement

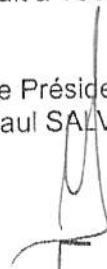
Les conditions de fonctionnement sont précisées par le règlement de fonctionnement de la crèche sus-visé.

### Article 7- Exécution du présent arrêté.

La Directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou, le 24 Mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou à défaut de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le ... / ... / 2017  
Et publication ou notification du ... / ... / 2017

**ARRÊTE N°45.2017A**  
**Portant détermination de la capacité d'accueil**  
**et autorisation de fonctionnement**  
**de la structure Multi-accueil communautaire**

**« Les P'tits Lis' Loups »**  
**1 Rue Pierre Salvet**  
**81310 LISLE-SUR-TARN**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne  
– Pays Salvagnacois,**

Vu le code de la santé et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 1992 portant autorisation d'ouverture d'une structure Multi-accueil « Les P'tits Lis' Loups » Château Bellevue 81310 LISLE-SUR-TARN,

Vu la délibération du 15 juin 2006 dans laquelle communauté de communes TARN & DADOU a étendu sa compétence en matière d'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE – « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires, structure Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Crèches, Haltes-garderies »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2006 portant définition de l'intérêt communautaire et modification des statuts de la communauté de communes TARN & DADOU,

Vu le décret N°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissement et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

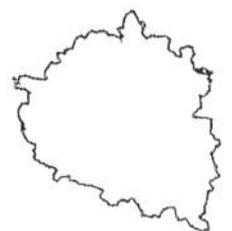
Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu l'avis en date du 25 juillet 2000 relatif à la capacité d'accueil de cette structure, établi par le service PMI du conseil général,

Vu l'arrêté du 9 juin 2009 fixant l'effectif de la structure multi-accueil Petite Enfance « Les P'tits Lis' Loups » à 32 enfants,

Vu l'avis en date du 12 juin 2013 relatif à l'augmentation de la capacité d'accueil de cette structure de 32 à 35 places, établi par le service PMI du conseil général,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2015 adoptant la modification du règlement de fonctionnement de la structure Multi-accueil « Les P'tits Lis' Loups »,



Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016, conformément à l'article L.5216-6 du CGCT, et considérant que la Communauté d'Agglomération Rabastinois, / Tarn & Dadou, / Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est substituée de plein droit aux Communautés de communes du Rabastinois, de Tarn & Dadou et de Vère Grésigne - Pays Salvagnacois dans l'ensemble de leurs droits et obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant l'effectif d'agents employés par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois au sein de la structure Multi-accueil « Les P'tits Lis' Loups »,

## ARRÊTE

### Article 1- La structure

La structure multi-accueil « Les P'tits Lis' Loups » est un établissement à gestion communautaire qui propose un mode de garde adapté aux besoins des parents pour les enfants de 2 mois à 4 ans.

### Article 2 – Autorisation de fonctionnement

L'autorisation de fonctionnement de la structure « Les P'tits Lis' Loups » est en lien avec l'exercice de la compétence « Action sociale » par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

### Article 3- La capacité d'accueil

Elle est fixée à 35 enfants en accueil régulier ou occasionnel.

### Article 4 – Modalité d'accueil

Pendant la période d'ouverture de la structure, le service est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45.

### Article 5 - Le personnel d'encadrement

L'équipe est composée d'une puéricultrice D.E., responsable de la structure, d'une éducatrice de jeunes enfants, directrice-adjointe, d'une éducatrice de jeunes enfant référente, de six auxiliaires de puériculture, de deux CAP petite enfance et d'un agent d'animation.

### Article 6- Les conditions de fonctionnement

Les conditions de fonctionnement sont précisées par le règlement de fonctionnement de la crèche sus-visé.

### Article 7- Exécution du présent arrêté

La Directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tégou, le 24 Mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois / Tarn & Dadou / Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*

**ARRÊTE N°46.2017A**  
**Portant détermination de la capacité d'accueil**  
**et autorisation de fonctionnement**  
**de la Crèche Familiale communautaire**

**« Arc en Ciel »**  
**8 Place Guillaume de Cunh**  
**81800 RABASTENS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne**  
**– Pays Salvagnacois,**

Vu le code de la santé et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2324-1 et R 2324-16 à 45 du Code de la Santé Publique,

Vu les décrets n°2000-762 du 1<sup>er</sup> Août 2000, n°2007-230 du 20 février 2007 et n°2010-613 du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le règlement de fonctionnement approuvé par le Conseil de Communauté en date du 08/11/2016,

Vu l'avis favorable du médecin de Protection Maternelle et Infantile du 23 Avril 2015,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016, conformément à l'article L.5216-6 du CGCT, et considérant que la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est substituée de plein droit aux Communautés de communes du Rabastinois, de Tarn & Dadou et de Vère Grésigne - Pays Salvagnacois dans l'ensemble de leurs droits et obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant l'effectif d'agents employés par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois au sein de la structure familiale « Arc en Ciel »,

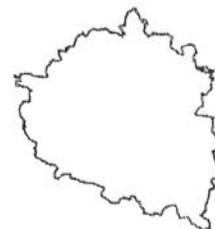
**ARRÊTE**

**Article 1- La structure**

La crèche familiale « Arc en Ciel », est un établissement à gestion communautaire qui propose un mode de garde adapté aux besoins des parents pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

L'accueil se fait au domicile des Assistantes Maternelles agréées.

Des activités sont proposées dans les locaux de la crèche.



## **Article 2 – Autorisation de fonctionnement**

L'autorisation de fonctionnement de la structure familiale « Arc en Ciel » est en lien avec l'exercice de la compétence « Action sociale » par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

## **Article 3- La capacité d'accueil**

La capacité d'accueil de la crèche familiale communautaire « Arc en Ciel », est fixé à 15 agréments compte tenu du nombre d'assistantes maternelles employées par la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois.

## **Article 4- Le personnel d'encadrement**

L'équipe est composée d'une Éducatrice de jeunes enfants, directrice de la structure, et des assistantes maternelles agréées.

## **Article 5- Les conditions de fonctionnement**

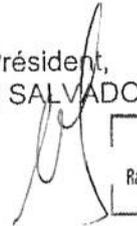
Les conditions de fonctionnement sont précisées par le règlement de fonctionnement de la crèche familiale sus-visé.

## **Article 6- Exécution du présent arrêté**

La Directrice générale des services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne - Pays Salvagnacois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Técou, le 24 Mai 2017

Le Président,  
Paul SALVADOR



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.*